

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL

PROGRAMME 216

RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES

ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT

DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2021

CONDUITE ET PILOTAGE DES POLITIQUES DE L'INTÉRIEUR



PROGRAMME 216
Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Jean-Benoît ALBERTINI

Secrétaire général du ministère de l'intérieur

Responsable du programme n° 216 : Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur

Le programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » porte les fonctions de pilotage du ministère de l'Intérieur au travers des activités d'état-major, d'expertise, de conseil et de contrôle qu'il assure. Il veille à la cohérence du soutien apporté par les fonctions support à dimension transversale exercées par le secrétariat général et assure une gestion mutualisée de différentes prestations au profit des directions et services de l'ensemble du ministère. Enfin, il regroupe l'ensemble des crédits relatifs aux affaires juridiques et contentieuses du ministère et ceux du fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD).

La stratégie pour 2021 est structurée autour de trois axes :

- poursuivre les efforts engagés en matière d'amélioration de la prévision et du pilotage des dépenses de contentieux et de protection fonctionnelle des fonctionnaires ;
- assurer la mise en œuvre des programmes d'action de prévention de la délinquance et de la radicalisation ;
- maintenir la qualité des prestations réalisées au profit des directions et services du ministère en améliorant l'efficacité de la gestion des moyens dont ils disposent et la maîtrise du coût des fonctions support.

La politique de pilotage et de maîtrise de la dépense contentieuse et de protection fonctionnelle

Le premier objectif du programme, « Optimiser la fonction juridique du ministère », vise à l'amélioration de la prévision et du pilotage des dépenses de contentieux et de protection fonctionnelle des fonctionnaires.

La direction des libertés publiques et des affaires juridiques (DLPAJ) a poursuivi sa démarche de performance afin de mieux connaître les déterminants de la dépense contentieuse et d'évaluer le coût des contentieux dans les principales thématiques ministérielles : contentieux des étrangers, refus de concours de la force publique, accidents de la circulation, protection fonctionnelle des fonctionnaires. L'indicateur du projet annuel de performances permet de détailler par thématique de manière plus précise l'évolution de ces déterminants. Les efforts se sont également poursuivis en matière de fiabilisation des provisions pour litiges, avec un recensement encore plus précis des informations relatives aux contentieux en question.

Les conséquences budgétaires liées au mouvement des « gilets jaunes » ont perduré en 2021. À cet égard, grâce à la mise en application des principes définis en 2019 pour le traitement des demandes indemnitaires, les dépenses en la matière ont pu être limitées et le risque budgétaire affiné. À ce titre, les remontées de données physiques mensuelles auprès des préfetures ont été maintenues. De plus, les litiges liés au mouvement des gilets jaunes ont été intégrés à l'exercice de provisions pour litiges 2021 avec une tendance à la baisse des demandes indemnitaires. Il convient de noter que la nature de ces dossiers se transforme de la demande amiable en recours contentieux, à la suite des décisions de rejet d'une majorité des demandes indemnitaires, ce qui devrait impliquer un probable étalement dans le temps de ces dépenses au gré de l'instruction de ces recours par les juridictions.

La DLPAJ a une nouvelle fois mis en œuvre les préconisations issues du rapport de l'inspection générale de l'administration (IGA) sur l'imputation budgétaire des contentieux afin d'écartier la prise en charge sur le programme 216 de plusieurs dossiers à fort enjeu financier, dès lors que les condamnations résultant du non-paiement d'une dépense doivent désormais être supportées par le programme budgétaire qui aurait dû prendre en charge la dépense initialement, conformément au principe de spécialité des crédits budgétaires prévu à l'article 7 de la loi n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances. Une attention particulière a été portée au cours du recensement

des provisions pour litiges 2021 (notamment pour les collectivités locales et les Outre-mer) afin que ne soient pris en charge par le programme 216 que les contentieux relevant du ministère de l'Intérieur.

Par ailleurs, l'activité des sept pôles d'appui juridique spécialisés (trois pôles en matière de contentieux des polices administratives, deux pôles en matière de refus de concours de la force publique et de responsabilité de l'État et deux pôles en matière de contentieux statutaire) consistant à fournir des analyses et des conseils à la demande des préfetures et des SGAMI continue de progresser en 2021.

Enfin, le service d'assurance automobile du ministère de l'intérieur (SAAMI) – service à compétence nationale dédié au traitement des dossiers d'accidents de la circulation des véhicules opérationnels du ministère – assure pleinement ses missions. En effet, un travail d'apurement des dossiers accumulés notamment en 2020 en raison du contexte sanitaire et de sa création a été effectué. Cette nouvelle structure poursuit sa gestion professionnalisée, uniformisée et économe de ces dossiers (notamment par la maîtrise de la dépense sur le programme 216 et l'augmentation des recettes par rétablissements de crédits sur les programmes 152 et 176).

La mise en œuvre des actions de prévention de la radicalisation et de la délinquance

Conformément aux orientations du projet annuel de performances et de la stratégie nationale de prévention de la délinquance 2020 - 2024, la priorité du programme, précisée par la circulaire d'orientation du 30 avril 2021, a été consacrée aux actions destinées à la prévention de la délinquance des plus jeunes et également à ceux ayant déjà été en contact avec la justice au titre de la prévention de la récidive.

De même, ont été soutenues les actions :

- destinées à la lutte contre les violences conjugales, sexistes et sexuelles et l'accompagnement des victimes, notamment les plus vulnérables, en particulier sous la forme de l'augmentation des postes d'intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie (plus de 400) ;
- permettant de renforcer la tranquillité publique sous la forme des équipements de vidéo-protection et de médiation sociale pour réguler les conflits dans l'espace public (prévention des incivilités) ;
- destinées à améliorer les relations entre la population et les forces de sécurité intérieure.

Par ailleurs, les crédits du FIPD ont soutenu les actions au profit de la prévention de la radicalisation, mais également de la lutte contre les dérives séparatistes et sectaires.

Les mesures du plan national de prévention de la radicalisation (PNPR) de 2018 encadrent cette politique étendue en 2021 au contre discours républicain et, depuis le rattachement au secrétariat général du comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (SG CIPDR) de la mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (Miviludes) par le décret n° 2020-867 du 15 juillet 2020, à la lutte contre l'emprise mentale et les dérives sectaires.

Les actions se traduisent ainsi :

- au niveau déconcentré : par le soutien financier aux plans locaux de lutte contre la radicalisation, à l'implication des personnels de santé mentale dans la prise en charge préventive des personnes radicalisées, renforcée grâce à des conventions signées entre chaque préfet de région et chaque agence régionale de santé (ARS) et à l'accompagnement des sortants de détention ;
- au niveau central : par les actions de sensibilisation et de formation des professionnels (services de l'État, agents des collectivités territoriales, personnels associatifs), les actions de contre-discours républicain qui visent à délégitimer la propagande djihadiste et séparatiste (deux appels à projets nationaux dans le cadre du fonds Marianne de 2,5 M€ destiné à promouvoir les valeurs républicaines et combattre les discours séparatistes), les actions permettant de mobiliser la recherche en matière de prévention de la radicalisation et les actions de lutte contre les dérives sectaires.

Enfin, des crédits ont été alloués à la sécurisation des sites sensibles, notamment culturels, exposés au risque terroriste.

Les principaux enjeux tiennent au maintien des ressources nécessaires au développement de ces politiques, compte tenu des engagements forts pris, notamment, dans les domaines :

- de la prévention de la délinquance des plus jeunes ;
- de l'accompagnement des victimes, par l'augmentation des postes d'intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie (ISCG) ;
- du soutien au déploiement de la vidéo-protection ;
- des actions de contre-discours républicain et de lutte contre les dérives sectaires.

L'amélioration de la qualité et de l'efficacité des fonctions support

En 2021, le programme a veillé à la modernisation et à l'amélioration de l'efficacité de la gestion des fonctions support, particulièrement grâce à quatre domaines à fort enjeu : l'exemplarité en termes de fonctionnement courant des services de l'administration centrale et des achats, les systèmes d'information et de communication, les ressources humaines et le patrimoine immobilier en administration centrale.

La politique d'achat

La politique des achats du ministère s'inscrit dans le cadre interministériel défini par la direction des achats de l'État (DAE) et dans la démarche du programme Action publique 2022. Pour l'année 2021, les dépenses liées à l'achat hors défense et sécurité du ministère de l'Intérieur se sont élevées à 4,1 milliards d'euros.

Sur le plan méthodologique et comme pour l'année 2020, afin de définir annuellement ses objectifs, la DEPAFI a retenu le principe de la feuille de route qui vise à développer une commande publique plus performante de la prescription à la livraison. La DEPAFI doit répondre aux besoins des utilisateurs que sont les directions et services territoriaux, faciliter l'accès des PME et assurer la sécurité juridique et financière des marchés. Le service achat doit favoriser l'expression des besoins et harmoniser les demandes de marché et les mutualisations.

Afin d'utiliser au mieux la commande publique comme levier de politique industrielle, le ministère de l'Intérieur s'est engagé dans une démarche de renforcement de l'accessibilité de ses marchés publics aux entreprises produisant sur le territoire national afin de soutenir le maintien ou le développement des emplois et des savoir-faire.

À ce titre, l'instruction ministérielle du 31 décembre 2021 relative à la commande publique comme outil de politique économique identifie plusieurs leviers achats – encadrés par le code de la commande publique – parmi lesquels on peut citer le recours à l'utilisation de marchés réservés, l'insertion de clauses sociales et environnementales, l'allotissement, l'ajout de références à des normes et labels spécifiques, etc.

Pour l'année 2021, le service poursuit ses efforts pour optimiser la fonction achat grâce notamment à la mise en place des dialogues de gestion avec ses directions et services clients.

Au 1^{er} janvier 2021, la création des secrétariats généraux communs départementaux a également entraîné des échanges entre le ministère de l'Intérieur et la direction des achats de l'État afin de clarifier la fonction achat de chacun des acteurs au niveau local.

Par ailleurs, le SAILMI a mobilisé les acteurs de la fonction achat dans les travaux pilotés par la DAE autour du plan achat de l'État.

L'année 2021 a également été marquée par la poursuite du déploiement du nouveau système d'information des achats de l'État, APPACH, qui a un impact sur les méthodes de travail des acteurs de l'achat public au sein du ministère de l'Intérieur, que ce soit en administration centrale ou déconcentrée.

Enfin, l'efficacité des organisations achat est de plus en plus liée à la robustesse des réseaux d'approvisionnement. Désormais, les achats responsables constituent une priorité stratégique qui rend indispensables les évaluations liées à la responsabilité sociétale des entreprises (RSE).

Les avantages de la mise en œuvre d'une politique d'achat responsable pour le ministère sont multiples : réduction des coûts et du risque de rupture dans la chaîne d'approvisionnement, gain en matière d'image et de valeur humaine.

Ces enjeux sociaux, environnementaux et économiques ont substantiellement évolué dans le temps au regard des engagements internationaux de plus en plus forts et sont aujourd'hui pleinement intégrés dans le processus de la commande publique.

À ce titre, le ministère de l'Intérieur s'est engagé le 27 septembre 2021 dans une démarche de labellisation « relations fournisseurs et achats responsables » (RFAR). Ce label est adossé à la norme ISO 20400 achats responsables.

Il vise à distinguer les organisations ayant fait la preuve de relations durables et équilibrées avec leurs fournisseurs. Il s'inscrit dans le prolongement des dix engagements définis par la charte relations fournisseurs responsables à laquelle le ministère de l'Intérieur avait adhéré en 2011. Il vise notamment à diffuser les bonnes pratiques à l'ensemble des services de l'organisation, à impliquer et responsabiliser chacun des acteurs qui jouent un rôle dans la qualité de la relation avec les fournisseurs.

Les systèmes d'information et de communication (SIC)

L'année 2021 a continué d'être marquée par la crise sanitaire pour la DNUM. Le déploiement massif des outils de télétravail (plus de 70 000 postes), le recours permanent aux applications de travail distant comme la visioconférence ont constitué des points d'action permanents.

En parallèle, l'année 2021 a permis de développer les applications au bénéfice de l'utilisateur. Le système d'information des élections a ainsi notamment été enrichi d'un système de rendez-vous en ligne pour les candidats mais surtout de dématérialisation des procurations limitant les actions en mairie.

La DNUM a également produit en 2021 la feuille de route ministérielle « données, algorithmes et codes » qui va donner lieu à 66 actions d'ouverture planifiée sur trois ans.

Cette année a aussi été l'occasion de renforcer la stabilité de la structure d'hébergement « cloud » et de préparer sa migration vers un cloud interministériel. Une doctrine a accompagné ces travaux visant à faciliter le passage des applications sur un hébergement cloud, gage de résilience et d'évolutivité.

De plus, la DNUM a poursuivi la consolidation d'une gouvernance et d'un pilotage du numérique toujours plus efficaces. Les instances de gouvernance numérique, au premier rang desquelles le Conseil d'administration du numérique ont été réunies tout au long de l'année 2021. Les acteurs numériques ministériels ont ainsi pu valider les orientations stratégiques numériques (internalisation des compétences, chantier cloud, ouverture des données, suivi des grands projets, etc.), établir les priorités au titre du plan de relance et arbitrer la répartition du budget numérique.

Enfin, dans la perspective de la présidence française de l'Union européenne, la DNUM a financé et coordonné la préparation des principaux acteurs – en particulier la direction générale des étrangers en France (DGEF), la direction générale de la police nationale (DGPN) et la direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN) - à la mise en œuvre des systèmes d'information européens, clé de voûte du renforcement de l'espace Schengen.

La gestion des ressources humaines

Soucieuse de mener des transformations structurelles, la DRH a amorcé une nouvelle étape en matière de déconcentration en 2021 dans un souci d'efficacité et de plus grande responsabilisation de l'ensemble des acteurs de la chaîne RH. Dans le cadre d'une démarche prospective, la DRH a réalisé un diagnostic sur l'attractivité géographique et fonctionnelle au sein du ministère et défini un plan d'actions notamment via des leviers indemnitaires avec le lancement d'une expérimentation autour de l'indemnité temporaire de mobilité. Dans la poursuite de cette démarche, un projet de création de laboratoire RH a été initié. Enfin, le schéma d'emplois 2021 négatif conséquent pour le programme a été respecté malgré les sollicitations, notamment interministérielles.

L'action sociale et la formation des personnels

Le programme 216 finance les différents champs de l'action sociale suivants : les politiques sociales menées par le ministère (restauration collective ou aménagement des espaces sociaux de restauration, aides aux séjours, politique du handicap, etc.), le pilotage et le contrôle des partenaires sociaux auxquels le ministère confie, par conventionnement pluriannuel, la gestion d'une partie des prestations d'action sociale, ainsi que les différents dispositifs d'accompagnement du personnel (service social, médecine de prévention, santé et sécurité au travail).

À l'instar de 2020, la crise sanitaire a eu un impact sur l'activité de la sous-direction du recrutement et de la formation (SDRF) en 2021, particulièrement durant le premier semestre. Les priorités de formation étaient nombreuses : nouvelles actions à déployer (telles que déontologie et lutte contre la fraude...), actions reportées sur 2021 en raison de la crise sanitaire à organiser (comme secourisme, lutte contre les violences sexuelles et sexistes, égalité diversité, formation des étrangers, secrétariats généraux communs), actions du plan ministériel de formation (PMF) 2020 à reconduire (celles relatives aux missions prioritaires des préfetures, aux services étrangers, aux ingénieurs des systèmes d'information et de communication) ainsi que celles dédiées aux hauts fonctionnaires (tels que les cycles supérieurs d'études territoriales et la prise de poste des nouveaux sous-préfets). Aussi, afin de maintenir un maximum de formations, la SDRF a dû procéder à des ajustements logistiques ou pédagogiques, notamment en ayant recours au distanciel, alternative désormais proposée dans toute nouvelle mallette pédagogique ou nouveau marché.

S'agissant du recrutement, le plan de charge est resté inchangé malgré la crise sanitaire : près de 30 concours et examens professionnels ont été organisés.

La stratégie immobilière

Comme les années antérieures, le ministère poursuit ses efforts de rationalisation et de regroupement de ses emprises immobilières sur l'ensemble du territoire. Depuis plusieurs années, l'effort est marqué en investissement sur la réhabilitation et la maintenance lourde du parc. En parallèle, l'entretien courant fait l'objet d'une attention soutenue pour garantir la qualité d'usage sur la durée. Cette stratégie intègre également la satisfaction de besoins opérationnels nouveaux, notamment ceux afférents à la demande de sécurité accrue. Au niveau de l'administration centrale, le schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) 2018-2023 est ambitieux et répond à deux objectifs : assurer la préservation du bâti afin d'éviter de gros travaux de rénovation et adapter l'immobilier à l'évolution du ministère. Le SPSI 2023-2028 reprendra cette stratégie en y ajoutant la prise en compte de la dimension environnementale, qu'il s'agisse de l'existant ou des futurs sites. Deux projets phares seront menés : la création d'un site unique du renseignement intérieur et celle du site des fonctions support du ministère dit Universeine, en substitution de la location du site « Lumière ».

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Optimiser la fonction juridique du ministère

INDICATEUR 1.1 : Taux de réussite de l'État (SGAMI et préfetures) devant les juridictions administratives et judiciaires

INDICATEUR 1.2 : Coût moyen de la fonction juridique du ministère de l'Intérieur

OBJECTIF 2 : Améliorer la performance des fonctions supports

INDICATEUR 2.1 : Efficacité de la gestion des ressources humaines

INDICATEUR 2.2 : Efficacité informatique et bureautique

INDICATEUR 2.3 : Efficacité immobilière

INDICATEUR 2.4 : Efficacité de la fonction achat

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF

1 – Optimiser la fonction juridique du ministère

INDICATEUR mission

1.1 – Taux de réussite de l'État (SGAMI et préfetures) devant les juridictions administratives et judiciaires

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Taux de réussite pour les autres contentieux (hors contentieux des étrangers) devant les juridictions administratives et judiciaires	%	76,32	77,80	80	80	75,50	80

Commentaires techniques

Taux de réussite de l'État devant les juridictions administratives et judiciaires (hors contentieux des étrangers et des refus de concours de la force publique)

Pour évaluer le taux de réussite du contentieux devant les juridictions administratives et judiciaires, sont pris en compte les contentieux suivants relevant du ministère de l'Intérieur : attroupements, élections, circulation et sécurité routière, commande publique, police administrative et contentieux statutaire.

L'indicateur couvre l'ensemble des structures du ministère de l'intérieur compétentes en matière d'action contentieuse. Le contentieux des étrangers et du refus de concours de la force publique ne sont pas inclus en raison de leur spécificité et parce qu'ils sont couverts par d'autres indicateurs (cf 1.2).

- **Source des données** : données performance DLPAJ
- **Mode de calcul** : (nombre de décisions gagnées / nombre de décisions notifiées) * 100

INDICATEUR

1.2 – Coût moyen de la fonction juridique du ministère de l'Intérieur

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Coût de la protection fonctionnelle par agents	€	77,15	72,33	75	75	79,36	75
Coût moyen du litige au contentieux des étrangers	€	414,64	498,27	360	360	424,42	360
Coût moyen de la protection auto-assurantielle des véhicules opérationnels	€	121,52	99,83	120	120	143,39	120
Coût des refus de concours de la force publique	€	2 763,75	2 719,51	3 000	3 000	2 181,48	3 000

Commentaires techniques

Précisions méthodologiques

1. Coût moyen de la protection fonctionnelle par agent du ministère de l'Intérieur

- *Sources des données* : CHORUS + Données relatives aux ETPT transmises par les services RH du MI

Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur

Programme n° 216 | Objectifs et indicateurs de performance

- *Mode de calcul : (dépenses de l'action 06 du programme 216 relatives à la protection fonctionnelle + coût moyen des ETPT affectés au traitement de la protection fonctionnelle) / nombre d'agents du MI*

Chaque agent du ministère de l'Intérieur peut bénéficier de la protection fonctionnelle prévue par l'article 11 de la loi du 13 juillet 1983 *portant droits et obligations des fonctionnaires*, l'article L.113-1 du code de la sécurité intérieure et le décret n° 2017-97 du 26 janvier 2017 *relatif aux conditions et aux limites de la prise en charge des frais exposés dans le cadre d'instances civiles ou pénales par l'agent public ou ses ayants droit*. Il est donc nécessaire de calculer le coût de la protection rapporté à chaque agent du ministère de l'Intérieur. Ce coût intègre à la fois les frais d'avocats, le coût des agents chargés du traitement de ces dossiers, principalement porté par le programme 216 depuis le 1^{er} janvier 2020 compte tenu du transfert d'ETP opéré du programme 176 au programme 216 s'agissant des agents administratifs affectés dans le SGAMI hors préfecture de police ainsi que les éventuelles autres indemnités (demande directe du fonctionnaire, remboursement au FGTI lorsque le fonctionnaire est indemnisé par celui-ci).

2. Coût moyen d'un litige au contentieux des étrangers

- *Sources des données : CHORUS + Données relatives aux ETPT transmises par les services RH du MI + données performance DLPAJ + SIAJ*
- *Mode de calcul : (dépenses de l'action 06 du programme 216 relatives aux litiges étrangers + ETPT agents chargés du contentieux des étrangers + coût d'intervention des réservistes) / nombre de décisions notifiées à l'administration centrale et des services déconcentrés*

Cet indicateur permet de mesurer le coût moyen d'un litige en contentieux des étrangers. Il intègre le coût de la condamnation pour les contentieux perdus (frais irrépétibles le plus souvent) mais aussi, pour l'ensemble des contentieux, le coût de traitement des dossiers par l'administration ou bien les frais d'avocats lorsque la défense de l'administration est externalisée.

L'évolution de l'indicateur est donc directement liée à deux facteurs :

- la réussite au contentieux ;
- les ratios d'efficacité des agents de préfecture traitant ces contentieux (ou des cabinets d'avocats lorsqu'il est fait appel à eux).

3. Coût moyen de la fonction auto-assurantielle par véhicule opérationnel du ministère de l'Intérieur

- *Sources des données : CHORUS + Données relatives aux ETPT transmises par les services RH du MI + Données performance DLPAJ*
- *Mode de calcul : (dépenses du programme 216 action 06 relatives aux accidents (contentieux + amiable) + coût des ETPT affectés au traitement des dossiers d'accidents – recettes des programmes 176, 152 et 161 liées à la fonction d'auto-assureur) / nombre de véhicules du parc MI*

La très grande majorité des véhicules du ministère de l'Intérieur n'est aujourd'hui pas assurée auprès d'un assureur privé.

En effet, l'État bénéficie d'une dérogation à l'obligation d'assurance prévue par le Code des assurances, mise en œuvre par le ministère de l'intérieur pour l'ensemble de ses véhicules opérationnels.

4. Coût moyen du refus de concours de la force publique

- *Sources des données : CHORUS + Données relatives aux ETPT transmises par les services RH du MI + Données INDIGO/PILOT*
- *Mode de calcul : (dépenses de l'action 06 du programme 216 relatives aux indemnités liées aux refus de concours de la force publique + coût moyen des ETPT affectés au traitement des demandes de concours de la force publique) / nombre de refus de concours de la force publique*

Il s'agit de mesurer le coût moyen du refus de concours de la force publique, notamment en matière d'expulsion locative. En effet, si les préfets peuvent être conduits à opposer des refus de ce type, les refus ne portent que sur des périodes limitées dans le temps et il convient d'opérer un contrôle strict des indemnités effectuées dans ce cadre.

Cet indicateur intègre également les coûts de gestion des dossiers d'expulsion.

ANALYSE DES RÉSULTATS

1.1 Taux de réussite du ministère de l'Intérieur devant les juridictions administratives et judiciaires (hors contentieux des étrangers et des refus de concours de la force publique)

Pour évaluer le taux de réussite devant les juridictions administratives et judiciaires, sont pris en compte les contentieux suivants du ministère de l'Intérieur : atteroupements, élections, circulation et sécurité routière, commande publique, police administrative et contentieux statutaires.

La cible a été fixée en 2021 à 80 % en tenant compte des résultats observés en 2020 et au premier semestre 2021.

L'utilisation par une soixantaine de préfectures de l'outil SIAJ, ainsi que les échanges développés avec ces dernières (dans le cadre de dialogues de gestion) ont permis de fiabiliser progressivement les remontées statistiques depuis 2017.

Le taux de réussite est en légère baisse en 2021 (-2,30 points par rapport à 2020) et reste contrasté selon les structures. La défense assurée par la DLPAJ compétente selon les cas en appel et/ou en cassation, permet de corriger les effets de certains jugements défavorables en première instance (gérés par les préfetures et les SGAMI).

Néanmoins, l'activité des sept pôles d'appui juridique mis en place à partir de 2017 spécialisés en droit des polices administratives et de la sécurité routière (trois pôles), en matière de refus de concours de la force publique et responsabilité de l'État (trois pôles) et en contentieux statutaire (deux pôles) contribue, d'une part, à une meilleure prévention du contentieux par les conseils qui sont prodigués aux préfetures et aux SGAMI et, d'autre part, à une identification, en amont, des contentieux à fort enjeu financier ainsi qu'à une défense renforcée. De fait, le volume de contentieux est en diminution (-14,37 %).

1.2 Coût moyen de la fonction juridique du ministère de l'Intérieur

1.2.1 Le coût moyen de la protection fonctionnelle par agent

Le coût de la protection fonctionnelle augmente en 2021 passant de 72,33 € en 2020 à 79,36 € en 2021. Cette hausse s'explique notamment par l'augmentation des dépenses en matière de protection fonctionnelle entre 2020 et 2021 (+9,7 %) liée notamment au remboursement du fonds de garantie des victimes de terrorisme et autres infractions (FGTI) et à la reprise de l'activité juridictionnelle suite à l'épidémie de covid-19.

La protection fonctionnelle est accordée selon les modalités les plus adaptées pour assurer l'assistance de l'agent victime d'attaque à l'occasion de ses fonctions, de l'accompagnement par le service de l'agent dans ses démarches à l'assistance par un avocat. Dans ce cas, les honoraires pris en charge par l'État sont encadrés.

La DLPAJ continue à mettre en œuvre une série d'actions visant à limiter cette dépense, notamment en encadrant les honoraires d'avocats.

1.2.2 Coût moyen d'un litige en contentieux des étrangers

Le coût moyen d'un litige en contentieux des étrangers diminue en 2021 passant de 498,27 € en 2020 à 424,42 € en 2021. Cette diminution s'explique par l'augmentation du nombre de dossiers notifiés en 2021 (+14,82 %). La hausse du nombre de décisions notifiées s'explique par la reprise de l'activité des tribunaux administratifs et judiciaires suite à l'épidémie de covid-19.

Le contentieux des étrangers reste un important poste de dépenses et représente la plus grande volumétrie de contentieux du ministère de l'Intérieur.

Pour en maîtriser le coût, la DLPAJ continue d'entreprendre de nombreuses actions visant à sécuriser les actes juridiques, à augmenter le taux de réussite des préfetures au contentieux (veille jurisprudentielle et bibliothèques de paragraphes en ligne, formations). La DLPAJ reste particulièrement attentive à l'évolution de ce contentieux en 2022 afin de pouvoir maîtriser cette dépense.

Une réflexion est engagée sur un mode d'organisation plus efficient pour le traitement du contentieux des étrangers privilégiant la professionnalisation des agents, la mutualisation des ressources et la diminution du recours aux avocats.

1.2.3 Coût moyen de la protection auto-assurantielle par véhicule opérationnel du ministère de l'Intérieur

Le coût moyen de la fonction auto-assurantielle par véhicule opérationnel augmente en 2021 passant de 99,83 € en 2020 à 143,39 € en 2021.

Ceci s'explique notamment par une hausse des dépenses (+ 43,63 %) par rapport à l'année 2020 notamment en raison d'un rattrapage des dossiers non traités lors des exercices précédents par le service d'assurance automobile du ministère de l'intérieur (service à compétence nationale rattaché à la DLPAJ) créé par arrêté du 4 septembre 2020. Ce service qui est dédié au traitement des dossiers d'accidents de la circulation et exerce des compétences auparavant

Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur

Programme n° 216 | Objectifs et indicateurs de performance

dispersées entre la DLPAJ et les SGAMI, permet une gestion professionnalisée, uniformisée et économe de ces dossiers.

De plus, en 2020, le niveau de l'indicateur n'était pas significatif en raison d'une part de la pandémie qui avait beaucoup ralenti le traitement des dossiers au début d'année 2020 et de la transition SGAMI-SAAMI qui l'avait ralenti au 3^{ème} trimestre.

1.2.4 Coût moyen du refus de concours de la force publique

Le coût moyen du refus de concours de la force publique diminue passant de 2 719,51 € en 2020 à 2 181,48 € en 2021. Les dépenses en matière de refus de concours ont augmenté (+19,78 %) ainsi que le nombre de refus de concours (+37,63 %).

Cette augmentation du nombre de refus de concours, qui explique principalement la diminution du coût moyen, est liée aux mesures de protection des locataires menacés d'expulsion prises par le gouvernement lors de la crise sanitaire avec notamment :

- la prolongation de la trêve hivernale du 1^{er} avril au 10 juillet 2020, prévue dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire par l'article 10 de la loi n°2020-546 ;
- la prolongation de la trêve hivernale du 31 mars au 31 mai 2021 prévue par l'ordonnance n° 2021-141 du 10 février 2021. Cette ordonnance étend la période de protection pour les occupants menacés d'expulsion tout en prévoyant les mécanismes d'indemnisation pour les bailleurs concernés.

Ces mesures ont eu pour effet une forte augmentation des refus opposés aux demandes d'octroi de concours de la force publique, et, en conséquence celle des demandes indemnitaires afférentes, tout en allongeant la durée de la période de responsabilité de l'État.

Les pôles d'appui juridique « refus de concours de la force publique et de responsabilité de l'État » ont particulièrement soutenu les services (préfectures, DDETS, DDETS PP), par le biais de conseils juridiques, dans le cadre de la mise en œuvre de ces mesures inédites.

OBJECTIF**2 – Améliorer la performance des fonctions supports****INDICATEUR****2.1 – Efficience de la gestion des ressources humaines**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Taux de couverture des besoins de formation à la prise de poste	%	86,7	69	90	72	82,1	95
Ratio d'efficience de la gestion des ressources humaines	%	2,35	2,00	1,97	2	2,02	1,97
Part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue par la loi n° 87-517 du 10 juillet 1987	%	6,02	6,52	6,02	6	3,95	6,02

Commentaires techniques**2.1.1 Taux de couverture des besoins de formation à la prise de poste**

Source des données : MI / DRH / SDRF / bureau du pilotage de la politique de formation.

Mode de calcul : nombre de personnes ayant été affectées sur un nouveau poste dans l'année et ayant participé au moins à une action de formation au titre de la prise de poste / nombre total de personnes ayant été affectées sur un nouveau poste dans l'année.

2.1.2 Ratio d'efficience de la gestion des ressources humaines

Source des données : MI / services gestionnaires du MI et SIRH.

Mode de calcul : somme des gestionnaires (tous statuts confondus) de chaque direction exprimée en ETP ou à défaut en ETPT / somme des effectifs physiques intégralement gérés compris dans le plafond de d'emploi, non compris les effectifs chargés de la pré-liquidation de la paie et de la gestion des pensions.

2.1.3 Part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue par la loi n°87-517 du 10 juillet 1987

Source des données : MI / DRH / SDASAP / BCVTPH.

Mode de calcul : total des bénéficiaires de l'obligation d'emploi de 6 % rémunérés au 31 décembre de l'année écoulée, complété des unités déductibles liées aux dépenses faites durant l'année écoulée par le ministère de l'intérieur, en faveur du recrutement, de l'insertion professionnelle et du maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap, et auprès des établissements du secteur adapté employant des travailleurs en situation de handicap (ESAT ...) / effectif physique total du ministère rémunéré au 1er janvier de l'année écoulée. Le mode de calcul est fixé par la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 et le décret n° 2006-501 du 3 mai 2006 modifié relatif au fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHP) ; il inclut les trois périmètres du ministère (secrétariat général, police nationale et personnels civils de la gendarmerie nationale).

INDICATEUR

2.2 – Efficience informatique et bureautique

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Nombre d'heures d'indisponibilité des applications	heure	10h15	08h01	33	25	17h28	30
Ratio d'efficience bureautique	€/poste	760	786	776	776	776	774
Nombre de postes bureautiques	Nb	190 565	141 893	188 635		169 115	188 250

Commentaires techniques

2.2.1 Nombre d'heures d'indisponibilité des applications

Source des données : MI / SG/ DNUM

Mode de calcul : L'indicateur « indisponibilité des applications DNUM » est, depuis janvier 2018, calculé selon un «TOP DNUM» correspondant à 32 applications reconnues comme sensibles par la DNUM. Il prend en compte les applications importantes du ministère. Courant 2021, l'application Internet-PP a été retirée du TOPDNUM en raison de son hébergement chez OVH.

Le taux est calculé à partir des faits marquants (recensement des événements majeurs) qui touchent les systèmes d'information hébergés et exploités à la DNUM. Cet indicateur reflète un état du temps d'indisponibilité subi par tout ou partie des utilisateurs des applications du TOP DNUM.

2.2.2 Ratio d'efficience bureautique

Source des données : MI / SG/DNUM.

Mode de calcul : ratio du montant des dépenses informatiques et bureautiques (HT2 et T2 HCAS) ainsi que des frais de télécommunication payés dans l'année pour l'ensemble du ministère sur le nombre de postes fonctionnels. Le ratio d'efficience bureautique prend en compte les frais de télécommunication et d'impression individuels.

2.2.3 Nombre de postes bureautiques

Source des données : MI / SG-DNUM – Exploitation d'enquêtes spécifiques et outils de gestion du MI, restitutions comptables.

Mode de calcul : moyenne (année N-1 et N) du nombre de postes fonctionnels équipés (y compris outre-mer, immigration et sécurité routière)

Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur

Programme n° 216 | Objectifs et indicateurs de performance

INDICATEUR**2.3 – Efficience immobilière**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Taux d'écart calendaire agrégé	%	21,81	28,35	20,57	31,04	31,07	25
Taux d'écart budgétaire agrégé	%	10,52	15,34	16,71	14,87	16,63	10
Ratio SUN / Poste de travail	m ² /poste de travail	9,30	9,20	9,14	10,28	10,3	9
Ratio entretien lourd / SUB	€/m ²	17,45	14,92	19,3	12,71	24,04	18
Ratio entretien courant / SUB	€/m ²	11,79	12,60	13,35	10,73	12,61	10

Commentaires techniques**2.3.1 Taux d'écart calendaire agrégé**Source des données : MI / DEPAFI / SDAI.Mode de calcul : moyenne pondérée des écarts entre durées réactualisées ou finales et durées prévues initialement de l'ensemble des opérations en cours d'un montant supérieur à 5 M€ et présentant un dépassement.

Soit la formule : (somme des durées réactualisée ou finales – somme des durées initialement prévues) / somme des durées initialement prévues.

2.3.2 Taux d'écart budgétaire agrégéSource des données : MI / DEPAFI / SDAI.Mode de calcul : moyenne pondérée des écarts entre budgets réactualisés ou finaux et budgets prévus initialement de l'ensemble des opérations en cours d'un montant supérieur à 5 M€ et présentant un dépassement.

Soit la formule : (somme des budgets réactualisés ou finaux – somme des budgets initialement prévus) / somme des budgets initialement prévus.

2.3.3 Ratio SUN / Poste de travailSource des données : MI / DEPAFI / SDAI.Mode de calcul : ratio (en m² / ETPT) : somme des surfaces utiles nettes (SUN) / ETPT des programmes.

Les programmes concernés sont : programmes 216, 307, 176, 152 et 161 auquel s'ajoutent à compter de 2016, les données relatives aux programmes de la direction générale des étrangers en France (104 et 303) et de la délégation à la sécurité et à la circulation routières (207). Leurs services centraux sont désormais hébergés au sein de l'immeuble Garance, dont la gestion immobilière est portée par le programme 216.

* Les restitutions disponibles ne permettent pas de réaliser une sélection fine des données à analyser en ce qui concerne les postes de travail, notamment ceux, majoritaires, relevant de l'opérationnel dont une forte proportion des agents ont une activité de voie publique

2.3.4 Ratio entretien lourd / SUBSource des données : MI / DEPAFI / SDAI.Mode de calcul : somme des coûts de l'entretien lourd (programmes : 216, 307, 176, 152, 161) / somme des surfaces utiles brutes (SUB) globales de ces programmes, hormis pour le 152, programme pour lequel seule la SUB domaniale est prise en compte.

Les surfaces dévolues aux services centraux des programmes de la direction générale des étrangers en France (P104 et 303) et de la délégation à la sécurité et à la circulation routières (P207), non prises en compte antérieurement, sont intégrées dans les données du programme 216 à la suite de leur emménagement dans l'immeuble Garance financé par le programme 216

2.3.5 Ratio entretien courant / SUBSource des données : MI / DEPAFI / SDAI.Mode de calcul : ratio (en €/ m²) : somme des montants des travaux imputés sur les comptes PCE d'entretien courant immobilier, hors entretien lourd (programmes 216, 307, 176, 152, 207 et 161 / somme des SUB (mêmes programmes).

Les surfaces dévolues aux services centraux des programmes de la direction générale des étrangers en France (P104 et 303) et de la délégation à la sécurité et à la circulation routières (P207), non prises en compte antérieurement, sont intégrées dans les données du programme 216 à la suite de leur emménagement dans l'immeuble Garance financé par ce programme

INDICATEUR

2.4 – Efficience de la fonction achat

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Gains relatifs aux actions achat	M€	40,9	Non connu	51,6	51,6	7,3	51,6

Commentaires techniques

Source des données : MI / DEPAFI / SAILMI /SDSPPA

Mode de calcul : le calcul de l'économie achat repose sur la méthodologie de la DAE. Elle est fondée sur la comparaison entre des prix ou situations « de référence » et des prix ou une situation « nouveaux », après intervention de l'acheteur. La valorisation des gains achats réalisés sur un marché permet de mesurer la valeur ajoutée d'une démarche achat. En outre, l'économie achat calculée en base annuelle est répartie *pro rata temporis* sur deux années civiles à compter de la date de notification du marché. Si le *pro rata temporis* permet de rapprocher davantage le calcul des économies achats des économies budgétaires, ces deux notions restent bien distinctes.

Les économies d'achats réalisées sur des achats récurrents de fournitures et services (exemples: fournitures de bureau, nettoyage, affranchissement, maintenances des ascenseurs, etc.) sont calculées sur une base annuelle en prenant en compte les périodes de reconduction éventuelles des marchés.

Pour les cas particuliers des achats de projets bien identifiés, non récurrents (exemples : opération de travaux, projets informatiques, mission de conseil, etc.), la globalité de l'économie réalisée sur la durée totale du marché sera prise en compte en une seule fois l'année de sa notification (en respectant la règle du *pro rata temporis* sur deux années civiles en fonction de la date de notification).

ANALYSE DES RÉSULTATS

2.1.1 Taux de couverture des besoins de formation à la prise de poste

À l'instar de 2020, l'activité de la SDRF a été marquée en 2021 par la crise sanitaire. Toutefois, les conséquences, majoritairement observées lors du premier semestre 2021, ont été moins importantes qu'en 2020.

En effet, la SDRF a pu reprendre son activité relative à la formation de manière presque normale, c'est-à-dire en réalisant davantage de formations en présentiel et en supprimant les mesures de demi-jauges, à partir du mois de juin 2021.

Le distanciel a également été largement utilisé tout au long de l'année, dès lors que les modalités pédagogiques le permettaient, afin de couvrir un maximum de besoins de formation, dont celles à la prise de poste qui représentaient comme chaque année une priorité de formation majeure de la SDRF.

L'enjeu en 2021 était d'autant plus important qu'il convenait non seulement d'organiser les formations à la prise de poste qui découlaient du plan de formation 2021 mais aussi celles de 2020 qui avaient dû être reportées en raison de la crise sanitaire.

Malgré une prévision 2021 actualisée à la baisse lors de l'établissement du PAP pour 2022 (72 % au lieu de 90 % initialement) compte tenu des incertitudes liées à la crise sanitaire, courant mai 2021, la SDRF a finalement réalisé un taux de couverture des besoins de formation à la prise de poste de 82 %.

En ce qui concerne les hauts fonctionnaires, les principales formations à la prise de poste organisées en 2021 ont été :

- le cycle supérieur d'études territoriales de niveau I (CSET I) ;
- la gestion de crise pour les nouveaux préfets ;
- la formation des sous-préfets et correspondants à la relance ;
- la formation des nouveaux secrétaires généraux de préfecture.

En ce qui concerne les personnels administratifs, les principales formations à la prise de poste organisées en 2021 ont été :

Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur

Programme n° 216 | Objectifs et indicateurs de performance

- dans le cadre de la création des secrétariats généraux communs, celles pour les directeurs et directeurs adjoints des secrétariats généraux communs ainsi que celles pour les chefs de bureaux ressources humaines ;
- celles aux applicatifs Dialogue 2, Lorrain NG, AGDREF ;
- celles des CAIOM, des référents de la communication interministérielle, des chefs de SIDPC, des contrôleurs de gestion ;
- celles pour les nouveaux agents de catégories A, B et C avec une augmentation des mobilités consécutive au maintien des deux campagnes annuelles et de la mise en place de la procédure au fil de l'eau ;
- celles relatives aux finances publiques, au contrôle de légalité ;
- celles à destination des agents de services « étrangers ».

En ce qui concerne les personnels techniques et spécialisés, les principales formations à la prise de poste organisées en 2021 ont été :

- le cursus de formation initiale des ingénieurs SIC et des contrôleurs des services techniques ;
- les formations à la prise de poste des assistants des services sociaux, assistants et conseillers de prévention, des responsables et des assistants locaux de la sécurité des systèmes d'information (ALSSI et RSSI).

Afin d'optimiser la couverture des besoins de formation à la prise de poste en 2021 malgré le contexte de la crise sanitaire, la SDRF a accru le recours au distanciel, seul ou en association avec du présentiel. La nécessaire adaptation au contexte sanitaire a conduit la SDRF à proposer l'alternative du distanciel ou du format hybride dans toutes les nouvelles mallettes pédagogiques et les nouveaux marchés en vue de garantir la tenue des formations.

Par ailleurs, davantage de formations à la prise de poste sont internalisées. La réduction des coûts induite par l'internalisation permet notamment d'assurer plus facilement la prise en charge des nouvelles formations à la prise de poste.

2.1.2 Ratio d'efficacité de la gestion des ressources humaines

L'exécution du ratio pour l'année 2021 est de 2,02 %. Ce ratio est quasiment sur cible (+0,02 points). Cette légère tendance haussière s'explique par une augmentation des effectifs gérants de la DGSCGC en 2021 suite à redéploiement interne à enveloppe constante.

2.1.3 Part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue par la loi n°87-517 du 10 juillet 1987

Depuis 2012, le ministère de l'Intérieur a toujours atteint le taux légal de 6 %. Cependant, lors de la déclaration annuelle de 2021, le taux d'emploi légal des bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) recense un niveau de recrutement à hauteur de 7 297 agents, soit un taux d'emploi de 3,95 %. Cette diminution significative s'explique par une révision des modalités de prise en compte par le fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) de certaines catégories d'agents, notamment les policiers temporairement inaptes, qui ne peuvent désormais plus être comptabilisés comme BOE.

De plus, la diminution des effectifs administratifs, conjuguée à une hausse importante des effectifs de policiers, ainsi que la baisse du montant des dépenses de mise en accessibilité ne permettent plus de compenser dans les mêmes proportions le nombre de policiers temporairement inaptes jusqu'alors recensés dans les BOE.

Le ministère de l'Intérieur continuera de s'inscrire dans une politique volontariste en augmentant le nombre de recrutement de personnes en situation de handicap, notamment au titre de la catégorie A et des apprentis afin de répondre aux orientations de la circulaire du Premier ministre du 17 novembre 2021 et aux cibles fixées par la DGAFP en matière de recrutement.

2.2 Efficacité informatique et bureautique

2.2.1 Nombre d'heures d'indisponibilité des applications

Tout en restant sous le seuil cible de 35h, le résultat de 17h28 obtenu en 2021 est en nette hausse par rapport à 2020, rompant avec un cycle baissier entamé en 2018. Ce résultat inclut une indisponibilité causée par l'intervention d'un sous-traitant qui a accru à elle seule le délai moyen d'indisponibilité de 8h30. Sans cette opération, le délai moyen d'indisponibilité serait resté cantonné à 8h58, valeur qui est dans le même ordre de grandeur que celle de 2020.

Sur les 32 applications du « TOPDNUM », la durée annuelle d'indisponibilité de quatre applications dépasse 35h. Ces dernières feront l'objet d'un plan d'actions spécifique qui sera suivi au long de l'année 2022. Il s'agit de :

- PARAFE (qui a déjà dépassé le seuil en 2020) ;
- PHAROS-Police ;
- TELEPOINTS ;
- ETG-OA (qui a déjà dépassé le seuil en 2020).

2.2.2 Ratio d'efficacité bureautique

Le ratio d'efficacité bureautique réalisé en 2021 est égal à la prévision du PAP pour 2021 ; il est toutefois en diminution par rapport à la réalisation 2020. Cette baisse s'explique par un « retour à la normale » après les dépenses exceptionnelles consenties lors de la crise sanitaire et l'accroissement des besoins numériques (NOEMI, visio conférences, etc.).

2.2.3 Nombre de postes bureautiques

Le nombre de postes bureautiques de 169 115 en 2021 est en augmentation de 16 % par rapport à 2020. Cette situation s'explique par la livraison de 13 566 postes NOEMI (ordinateurs portables de télétravail suite aux annonces gouvernementales) en 2021.

L'augmentation du nombre de postes bureautiques fonctionnels recensés mais non réellement utilisés (une fois le poste NOEMI installé, le poste fixe n'est plus connecté au réseau) s'explique principalement par le fait que la distribution de postes NOEMI ne donne pas lieu à la récupération immédiate du poste fixe par la DNUM, afin de permettre la migration des données qui ne seraient pas sauvegardées sur le réseau.

2.3 Efficacité immobilière

Les effets de la crise sanitaire continuent de peser fortement sur les projets immobiliers en cours, dans toutes leurs composantes, qu'il s'agisse de glissements des délais de réalisation ou de surcoûts induits. De ce fait pour l'exécution 2021, les indicateurs de suivi des opérations (taux d'écart calendaire et budgétaire agrégés) s'établissent au-dessus de leurs cibles respectives.

2.3.1 Taux d'écart calendaire agrégé

Sur les 35 opérations en cours, 24 présentent un dépassement de délai. La dérive constatée provient en grande partie des conséquences de la crise sanitaire. Les arrêts de chantier de 2020, puis des perturbations et ralentissements d'activité en lien avec les mesures de distanciation physique mises en place, ou des ruptures d'approvisionnement en matériaux, se traduisent par un rallongement des durées d'opérations. Ces rallongements perdureront dans le calcul de l'indicateur jusqu'aux livraisons des opérations concernées. À titre indicatif, six opérations, livrées en 2021, sortiront du calcul de l'indicateur pour les prochains PAP et RAP.

Trois opérations sont particulièrement pénalisantes et représentent à elles seules 34 % de l'écart cumulé. Au-delà de l'incidence systématique de la crise sanitaire, il est constaté comme autres causes : trois aléas de chantier, trois retards durant la phase études, quatre appels d'offres infructueux, deux reports pour indisponibilité de financement, six modifications de programme ou intégrations de prestations complémentaires à la demande de la maîtrise d'ouvrage.

2.3.2 Taux d'écart budgétaire agrégé

Sur les 35 opérations en cours, 23 présentent un dépassement. Comme pour le taux d'écart calendaire, la crise sanitaire a eu un impact défavorable sur toutes les opérations en cours de chantier, des pertes de productivité ayant dû être prises en compte ; s'y ajoute depuis 2021 un renchérissement du coût des matières premières.

Ce contexte défavorable explique le taux supérieur à la cible. Il doit toutefois être noté une relative stabilité du taux depuis 2020, manifestant une attention soutenue du ministère à la maîtrise des coûts d'opération.

Concernant les opérations en augmentation de coût, outre les impacts de la crise sanitaire, les principales causes relèvent d'aléas de chantier ou de résultats de diagnostics complémentaires (sept opérations), de travaux ou prestations complémentaires à la demande du maître d'ouvrage, découlant souvent d'actualisations des besoins (six) ou intégrant des prestations apparues pertinentes dans le cadre de marchés de conception-réalisation (deux) ainsi que des résultats d'appel d'offres plus élevés que les estimations initiales (deux).

2.3.3 Ratio SUN / Poste de travail

Les ratios affichés demeurent dans une épure stable. Si les effectifs, notamment des forces de sécurité, augmentent régulièrement ces dernières années, les travaux de fiabilisation des surfaces menés conjointement avec la DIE ont conduit parallèlement à une réévaluation de la SUN comme de la SUB.

2.3.4 Ratio entretien lourd / SUB

La dynamique, résultant de la stratégie ministérielle qui privilégie les réhabilitations et les mises aux normes par rapport aux constructions neuves, continue de se traduire dans l'évolution à la hausse de ce ratio.

Nota : la prévision actualisée 2021 avait été établie de façon excessivement prudente dans le contexte de crise sanitaire ; les mesures économiques et sanitaires mises en place l'ont infirmé au terme des réalisations 2021.

2.3.5 Ratio entretien courant / SUB

Cet indicateur se stabilise au-dessus de la cible. Il concrétise la stratégie ministérielle visant à assurer un niveau d'entretien courant à un niveau adéquat couplé à la volonté de rattrapage planifié des sous-investissements antérieurs.

2.4 Efficience de la fonction achat

Les économies achats 2021 ne sont pas consolidées compte tenu du calendrier de clôture pour la saisie des économies achat prévu par la DAE. Le chiffre définitif sera communiqué au ministère de l'Intérieur au premier semestre 2022.

Le résultat des économies achat pour l'année 2021 est faible du fait notamment du travail de rattrapage dans la documentation des économies d'achat via l'application achat de l'État (APPACH). En effet, seulement 1,5 M€ ont été documentés à ce stade pour le *prorata temporis* des économies achat 2020 ayant un impact sur 2021, par rapport aux 4 M€ en moyenne avant le déploiement de l'outil APPACH. Par ailleurs, un nombre important de fiches performance (plus de 500) pour l'année 2021 sont en cours de traitement à la DAE.

Présentation des crédits

2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI	
<i>Prévision LFI 2021 Consommation 2021</i>							
01 – État-major et services centraux	584 689 096 592 404 699	51 901 308 45 479 628		3 363 018	554 559	636 590 404 641 801 905	638 602 404
03 – Système d'information et de communication	-807	235 068 365 290 442 288	54 082 579 54 494 727			289 150 944 344 936 208	316 316 510
04 – Action sociale et formation	16 385	43 600 429 37 354 882	415 578	1 517 905		43 600 429 39 304 751	45 663 559
05 – Affaires immobilières		74 647 685 60 144 703	17 807 070 289 430 882			92 454 755 349 575 585	92 469 134
06 – Affaires juridiques et contentieuses	984	88 500 000 95 362 073				88 500 000 95 363 057	88 500 000
08 – Immigration, asile et intégration	40 597 056 38 109 183					40 597 056 38 109 183	40 597 056
09 – Sécurité et éducation routières	127 846 946 127 152 337					127 846 946 127 152 337	127 846 946
10 – Fonds interministériel de prévention de la délinquance		270 000 1 298 383		65 393 869 69 954 995		65 663 869 71 253 379	65 663 869
Total des AE prévues en LFI	753 133 098	493 987 787	71 889 649	65 393 869		1 384 404 403	1 415 659 478
Ouvertures / annulations par FdC et AdP	+940 410		+35 767 322 (hors titre 2)			+36 707 732	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+4 257 545		+369 576 776 (hors titre 2)			+373 834 321	
Total des AE ouvertes	758 331 053		1 036 615 403 (hors titre 2)			1 794 946 456	
Total des AE consommées	757 682 782	530 081 957	347 704 205	72 027 460		1 707 496 404	

2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI	
<i>Prévision LFI 2021 Consommation 2021</i>							
01 – État-major et services centraux	584 689 096 592 404 699	49 857 915 44 127 463		2 491 371	554 559	634 547 011 639 578 093	636 559 011
03 – Système d'information et de communication	-807	210 951 595 279 162 053	56 456 715 58 086 501			267 408 310 337 247 748	294 573 876
04 – Action sociale et formation	16 385	43 600 429 36 206 771	908 337	1 517 905		43 600 429 38 649 399	45 663 559
05 – Affaires immobilières		102 653 761 132 293 886	34 520 891 35 819 410			137 174 652 168 113 295	137 189 031
06 – Affaires juridiques et contentieuses	984	88 500 000 94 836 473				88 500 000 94 837 456	88 500 000
08 – Immigration, asile et intégration	40 597 056 38 109 183					40 597 056 38 109 183	40 597 056
09 – Sécurité et éducation routières	127 846 946 127 152 337					127 846 946 127 152 337	127 846 946

Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur

Programme n° 216 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2021</i> Consommation 2021						
10 – Fonds interministériel de prévention de la délinquance		270 000 1 086 972		65 155 513 69 229 016	65 425 513 70 315 989	65 425 513
Total des CP prévus en LFI	753 133 098	495 833 700	90 977 606	65 155 513	1 405 099 917	1 436 354 992
Ouvertures / annulations par FdC et AdP	+940 410		+35 767 322 (hors titre 2)		+36 707 732	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+4 257 545		+102 741 597 (hors titre 2)		+106 999 142	
Total des CP ouverts	758 331 053		790 475 738 (hors titre 2)		1 548 806 791	
Total des CP consommés	757 682 782	587 713 617	97 305 620	71 301 481	1 514 003 500	

2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2020</i> Consommation 2020						
01 – État-major et services centraux	590 320 743 565 909 692	56 956 440 51 681 675	765 409	122 365	647 277 183	649 263 183 618 479 141
03 – Système d'information et de communication		201 396 680 272 661 354	103 804 350 49 157 409		305 201 030	324 901 309 321 818 763
04 – Action sociale et formation	19 372	39 605 394 35 380 213	1 034 885	1 300 536	39 605 394	41 948 092 37 735 006
05 – Affaires immobilières		38 048 863 77 731 030	400 000 6 094 615		38 448 863	38 463 242 83 825 644
06 – Affaires juridiques et contentieuses	-34 832	79 500 000 81 957 859			79 500 000	79 500 000 81 923 027
08 – Immigration, asile et intégration	41 385 501 38 312 585				41 385 501	41 385 501 38 312 585
09 – Sécurité et éducation routières	127 231 205 126 773 792	907			127 231 205	127 231 205 126 774 699
10 – Fonds interministériel de prévention de la délinquance		180 000 938 319		69 118 869 69 815 059	69 298 869	69 298 869 70 753 379
Total des AE prévues en LFI	758 937 449	415 687 377	104 204 350	69 118 869	1 347 948 045	1 371 991 401
Total des AE consommées	730 980 609	520 351 358	57 052 318	71 237 961		1 379 622 245

2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2020</i> Consommation 2020						
01 – État-major et services centraux	590 320 743 565 909 692	57 181 721 50 051 686	855 971	122 365	647 502 464	649 488 464 616 939 714
03 – Système d'information et de communication		190 764 730 278 238 500	95 425 565 58 292 829	43 000	286 190 295	305 890 574 336 574 329

Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur

Présentation des crédits et des dépenses fiscales | Programme n° 216

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2020</i>						
<i>Consommation 2020</i>						
04 – Action sociale et formation	19 372	39 605 394 34 488 565	615 898	1 300 536	39 605 394	41 948 092 36 424 371
05 – Affaires immobilières		89 804 447 117 843 290	28 625 189 8 147 257		118 429 636	118 444 015 125 990 547
06 – Affaires juridiques et contentieuses	-34 832	79 500 000 81 716 954			79 500 000	79 500 000 81 682 122
08 – Immigration, asile et intégration	41 385 501 38 312 585				41 385 501	41 385 501 38 312 585
09 – Sécurité et éducation routières	127 231 205 126 773 792	907			127 231 205	127 231 205 126 774 699
10 – Fonds interministériel de prévention de la délinquance		180 000 782 221		69 118 869 63 669 762	69 298 869	69 298 869 64 451 983
Total des CP prévus en LFI	758 937 449	457 036 292	124 050 754	69 118 869	1 409 143 364	1 433 186 720
Total des CP consommés	730 980 609	563 122 122	67 911 956	65 135 663		1 427 150 350

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2020	Ouvertes en 2021	Consommées* en 2021	Consommés* en 2020	Ouverts en 2021	Consommés* en 2021
Titre 2 – Dépenses de personnel	730 980 609	753 133 098	757 682 782	730 980 609	753 133 098	757 682 782
Rémunérations d'activité	434 543 456	453 984 070	453 957 848	434 543 456	453 984 070	453 957 848
Cotisations et contributions sociales	288 526 930	288 042 483	295 391 249	288 526 930	288 042 483	295 391 249
Prestations sociales et allocations diverses	7 910 222	11 106 545	8 333 684	7 910 222	11 106 545	8 333 684
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	520 351 358	493 987 787	530 081 957	563 122 122	495 833 700	587 713 617
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	502 789 133	476 487 787	512 315 018	545 687 892	478 333 700	569 917 481
Subventions pour charges de service public	17 562 225	17 500 000	17 766 939	17 434 230	17 500 000	17 796 136
Titre 5 – Dépenses d'investissement	57 052 318	71 889 649	347 704 205	67 911 956	90 977 606	97 305 620
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	23 326 381	33 344 995	310 480 378	33 204 688	51 200 585	60 413 597
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	33 725 937	38 544 654	37 223 826	34 707 268	39 777 021	36 892 022
Titre 6 – Dépenses d'intervention	71 237 961	65 393 869	72 027 460	65 135 663	65 155 513	71 301 481
Transferts aux ménages	1 650	0	0	1 650	0	0
Transferts aux entreprises	469 605	0	468 821	577 471	0	461 356
Transferts aux collectivités territoriales	26 380 064	25 000 000	25 056 453	22 331 889	25 000 000	25 356 634
Transferts aux autres collectivités	44 386 641	40 393 869	46 502 186	42 224 653	40 155 513	45 483 492
Total hors FdC et AdP		1 384 404 403			1 405 099 917	
Ouvertures et annulations* en titre 2		+5 197 955			+5 197 955	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+405 344 098			+138 508 919	
Total*	1 379 622 245	1 794 946 456	1 707 496 404	1 427 150 350	1 548 806 791	1 514 003 500

* y.c. FdC et AdP

Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur

Programme n° 216 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2020	Prévues en LFI pour 2021	Ouvertes en 2021	Ouverts en 2020	Prévus en LFI pour 2021	Ouverts en 2021
Dépenses de personnel	1 078 218	1 162 000	940 410	1 078 218	1 162 000	940 410
Autres natures de dépenses	23 797 368	30 093 075	35 767 322	23 797 368	30 093 075	35 767 322
Total	24 875 586	31 255 075	36 707 732	24 875 586	31 255 075	36 707 732

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE ADP

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2021		3 242 648		3 242 648				
03/2021		13 500		13 500				
04/2021		68 106		68 106				
05/2021	875 229	163 346	875 229	163 346				
06/2021		160 172		160 172				
07/2021		94 285		94 285				
08/2021		58 625		58 625				
09/2021		1 441 339		1 441 339				
10/2021		4 000		4 000				
11/2021		996 148		996 148				
12/2021		7 305 623		7 305 623				
01/2022		18 812		18 812				
Total	875 229	13 566 603	875 229	13 566 603				

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE FDC

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2021		1 130 120		1 130 120				
03/2021		2 679 060		2 679 060				
04/2021		11 463 792		11 463 792				
05/2021		1 034 827		1 034 827				
06/2021		250 625		250 625				
07/2021		7 163		7 163				

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
09/2021	65 181		65 181					
10/2021		2 411 352		2 411 352				
12/2021		3 223 780		3 223 780				
Total	65 181	22 200 719	65 181	22 200 719				

ARRÊTÉS DE RÉPARTITION POUR MESURES GÉNÉRALES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
03/11/2021	386 971		386 971					
Total	386 971		386 971					

ARRÊTÉS DE REPORT D'AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
27/01/2021		15 106 916						
Total		15 106 916						

ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
15/02/2021		5 000 000		6 870 043				
Total		5 000 000		6 870 043				

DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
28/01/2021		30 716 435		34 399 627				
28/06/2021	152 955	24 706 327	152 955	28 117 602				
19/11/2021	174 724	3 967 374	174 724	3 967 374				
Total	327 679	59 390 136	327 679	66 484 603				

Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur

Programme n° 216 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

DÉCRETS DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
28/06/2021	342 895	12 308 948	342 895	12 308 948				
19/11/2021	1 700 000	707 319	1 700 000	2 143 940				
08/12/2021	1 500 000		1 500 000					
Total	3 542 895	13 016 267	3 542 895	14 452 888				

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
19/07/2021						13 198 982		13 198 982
01/12/2021		290 262 439		28 133 045				
Total		290 262 439		28 133 045		13 198 982		13 198 982

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général	5 197 955	418 543 080	5 197 955	151 707 901		13 198 982		13 198 982

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – État-major et services centraux	584 689 096 592 404 699	51 901 308 49 397 205	638 602 404 641 801 905	584 689 096 592 404 699	49 857 915 47 173 394	636 559 011 639 578 093
03 – Système d'information et de communication	-807	289 150 944 344 937 015	316 316 510 344 936 208	-807	267 408 310 337 248 554	294 573 876 337 247 748
04 – Action sociale et formation	16 385	43 600 429 39 288 365	45 663 559 39 304 751	16 385	43 600 429 38 633 013	45 663 559 38 649 399
05 – Affaires immobilières		92 454 755 349 575 585	92 469 134 349 575 585		137 174 652 168 113 295	137 189 031 168 113 295
06 – Affaires juridiques et contentieuses	984	88 500 000 95 362 073	88 500 000 95 363 057	984	88 500 000 94 836 473	88 500 000 94 837 456
08 – Immigration, asile et intégration	40 597 056 38 109 183		40 597 056 38 109 183	40 597 056 38 109 183		40 597 056 38 109 183
09 – Sécurité et éducation routières	127 846 946 127 152 337		127 846 946 127 152 337	127 846 946 127 152 337		127 846 946 127 152 337
10 – Fonds interministériel de prévention de la délinquance		65 663 869 71 253 379	65 663 869 71 253 379		65 425 513 70 315 989	65 425 513 70 315 989
Total des crédits prévus en LFI *	753 133 098	631 271 305	1 384 404 403	753 133 098	651 966 819	1 405 099 917
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP	+5 197 955	+405 344 098	+410 542 053	+5 197 955	+138 508 919	+143 706 874
Total des crédits ouverts	758 331 053	1 036 615 403	1 794 946 456	758 331 053	790 475 738	1 548 806 791
Total des crédits consommés	757 682 782	949 813 622	1 707 496 404	757 682 782	756 320 718	1 514 003 500
Crédits ouverts - crédits consommés	+648 272	+86 801 781	+87 450 052	+648 272	+34 155 020	+34 803 291

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	753 133 098	634 777 710	1 387 910 808	753 133 098	655 473 224	1 408 606 322
Amendements	0	-3 506 405	-3 506 405	0	-3 506 405	-3 506 405
LFI	753 133 098	631 271 305	1 384 404 403	753 133 098	651 966 819	1 405 099 917

Aucun amendement n'est intervenu sur le titre 2.

Les crédits en hors titre 2 ont été minorés de 3 506 405 € en AE et en CP en LFI (amendement du Gouvernement - gage des votes intervenus dans le cadre de l'examen du projet de loi de finances).

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Les mouvements réglementaires intervenus en 2021 sont détaillés ci-après :

1. Décrets de transfert et de virement

Transferts entrants à hauteur de 35 645 575 € en AE et 38 101 037 en CP (hors titre 2), répartis comme suit :

- 20 477 624 € en AE et 22 933 086 € en CP, en provenance du programme 363 « Compétitivité », destinés au financement de la mise en place de systèmes d'informations européens et les investissements relatifs au réseau radio du futur (RRF) ;
- 14 790 € en AE et CP en provenance du programme 124 « Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales », destinés au financement de la mise en œuvre et de l'hébergement de la solution gestion du temps CASPER ;
- 42 220 € en AE et CP en provenance des programmes 124 « Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales » (28 220 €) et 310 « Conduite et pilotage de la politique de la justice » (14 000 €) destinés au financement de la solution de gestion des incidents interministériel et de gestion de parc informatique (OCS GLPI) ;
- 101 208 € en AE et CP en provenance des programmes 215 « Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture » (25 322 €), 217 « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » (25 322 €), 218 « Conduite et pilotage des politiques économiques et financières » (25 322 €) et 224 « Soutien aux politiques du ministère de la culture » (25 322 €), destinés au financement de l'interface COMU, pont fédérateur interministériel et de passerelles de communication ;
- 76 545 € en AE et CP en provenance du programme 217 « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables », destinés au financement du projet ODIINuc (ex-Fusion) de suivi global des personnes accédant ou susceptibles d'accéder ou de nuire aux installations et activités nucléaires ainsi que des événements ayant un impact sur la sécurité nucléaire ;
- 5 336 € en AE et CP en provenance des programmes 129 « Coordination du travail gouvernemental » (2 668 €) et 224 « Soutien aux politiques du ministère de la culture » (2 668 €), destinés au financement du service d'horodatage qualifié RGS (référentiel général de sécurité) / eIDAS (règlement européen sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques) proposé en mode SaaS (Software as a Service) ;
- 21 202 € en AE et CP en provenance du programme 215 « Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture », destinés au financement de l'hébergement par le ministère de l'Intérieur ;
- 8 500 € en AE et CP en provenance des programmes 214 « Soutien de la politique de l'éducation nationale » (4 250 €) et 215 « Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture » (4 250 €), destinés au financement de l'hébergement-exploitation du SI PHILAE par le ministère de l'Intérieur ;
- 17 114 € en AE et CP en provenance du programme 218 « Conduite et pilotage des politiques économiques et financières » et destinés au financement des dépenses de type sac à dos relatives à l'action sociale, accompagnant l'intégration définitive cette année de 43 équivalents temps plein de la DGCCRF dans les secrétariats généraux communs des préfectures et directions départementales interministérielles ;
- 10 000 000 € en AE et CP en provenance des programmes 109 « Aide à l'accès au logement » (1 000 000 €) et 135 « Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat » (9 000 000 €) destinés au financement des surcoûts en termes d'indemnisation pour refus de concours de la force publique dus à la prolongation de la trêve hivernale ;
- 600 000 € en AE et CP en provenance des programmes 107 « Administration pénitentiaire » (50 000 €), 124 « Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales » (200 000 €), 182 « Protection judiciaire de la jeunesse » (150 000 €) et 214 « Soutien de la politique de l'éducation nationale » (200 000 €) destinés au financement du projet applicatif afin d'harmoniser et de faciliter le suivi des mineurs de retour de zones d'opérations de groupements terroristes (MRZOGT) ;
- 47 955 € en AE et CP en provenance du programme 129 « Coordination du travail gouvernemental » destinés au financement du comité interministériel de la laïcité ;
- 1 020 853 € en AE et CP en provenance des programmes 155 « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail » (465 381 €), 124 « Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales

- » (92 700 €), 217 « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » (374 480 €), 206 « Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation » (37 022 €) et 215 « Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture » (51 270 €), destinés au transfert des « sacs à dos social » des agents des ministères sociaux, du ministère de la transition écologique ainsi que du ministère de l'agriculture et de l'alimentation, qui ont rejoints les SGC ;
- 137 250 € en AE et CP en provenance du programme 351 « Fonds d'Accompagnement interministériel RH » dans le cadre du Fonds d'accompagnement interministériel des ressources humaines (FAIRH) pour l'accompagnement des agents suite à la création des SGC ;
 - 102 000 € en AE et CP en provenance du programme 351 « Fonds d'Accompagnement interministériel RH » dans le cadre du Fonds d'accompagnement interministériel des ressources humaines (FAIRH) pour la restructuration de la sous-direction des personnels (SDP) ;
 - 431 336 € en AE et CP en provenance du programme 176 « Police nationale » destinés au financement de l'homologation des systèmes d'information ;
 - 235 000 € en AE et CP en provenance du programme 176 « Police nationale » destinés au financement du plan de vidéo-protection de Paris (PVPP) au bénéfice du centre de coordination opérationnelle de sécurité (CCOS) ;
 - 1 395 600 € en AE et CP en provenance du programme 178 « Préparation et emploi des forces » destinés au financement de l'infrastructure nationale partageable des transmissions (INPT) ;
 - 500 000 € en AE et CP en provenance du programme 123 « Conditions de vie outre-mer » destinés au financement d'équipements de protection individuelles contre la covid-19 ;
 - 411 042 € en AE et CP en provenance des programmes 176 « Police nationale » (393 329 €) et 178 « Préparation et emploi des forces » (17 713 €) destinés à la régularisation des transports de masques covid-19 au bénéfice de la police nationale et du ministère des Armées (outre-mer).

Transferts sortants à hauteur de 7 010 363 € en AE et CP (hors titre 2), répartis ainsi :

- 125 642 € à destination du programme 217 « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables », développement et mobilité durables » et destinés au financement de l'application Jitsi permettant l'organisation de réunions à distance ;
- 179 672 € à destination du programme 217 « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables », destinés au financement d'outils collaboratifs (GISEH, Alfresco et Lime survey) ;
- 300 000 € à destination du programme 129 « Coordination du travail gouvernemental », destinés au financement du projet démarches simplifiées (DS) visant à faciliter la dématérialisation des démarches à faible et moyenne volumétrie sous la forme d'une application Open source ;
- 11 487 € à destination du programme 129 « Coordination du travail gouvernemental », destinés au financement de la formation des ingénieurs appartenant au corps des ingénieurs des systèmes d'information et de communication (ISIC) ;
- 1 623 687 € à destination du programme 129 « Coordination du travail gouvernemental », destinés au financement de prestations du réseau interministériel de l'État (RIE) des sites mutualisés, au financement de sa montée en résilience et des services associés (maintenance des matériels, ...) ;
- 4 067 424 € à destination du programme 129 « Coordination du travail gouvernemental », destinés au financement d'ordinateurs sur le stock stratégique de l'État géré par la Direction interministérielle du numérique (DINUM) ;
- 185 380 € à destination du programme 156 « Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local », destinés au financement de prestations de services informatiques interministérielles (financement d'un marché de support de logiciel libre) ;
- 165 000 € à destination du programme 218 « Conduite et pilotage des politiques économiques et financières », destinés au financement du système d'information des assistants sociaux (SISS) ;
- 352 346 € à destination du programme 354 « Administration territoriale de l'État » destinés à la régularisation de la répartition des recettes du système d'immatriculation des véhicules (SIV).

Transferts entrants à hauteur de 3 891 543 € en AE et CP (titre 2) et 12 emplois, répartis comme suit :

Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur

Programme n° 216 | Justification au premier euro

- 90 009 € et 1 ETPT, en provenance du programme 124 « Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales », destiné au financement d'un emploi de secrétaire général de la délégation interministérielle à l'accueil et à l'intégration des réfugiés (DIAIR) ;
- 62 946 € et 1 ETPT, en provenance du programme 155 « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail », destiné au financement d'un emploi de conseiller emploi/travail de la délégation interministérielle à l'accueil et à l'intégration des réfugiés (DIAIR) ;
- 78 620 € et 4 ETPT en provenance du programme 129 « Coordination du travail gouvernemental » destinés au financement du comité interministériel de la laïcité ;
- 117 073 € en provenance du programme 352 « Innovation et transformation numériques » destinés au financement du défi « Open collectivités » à destination des entrepreneurs d'intérêt général (EIG) ;
- 152 784 € et 4 ETPT, en provenance du programme 152 « Gendarmerie nationale », destiné au financement de la constitution de l'équipe du réseau radio du futur ;
- 118 514 € et 1 ETPT en provenance du programme 152 « Gendarmerie nationale », destiné au financement de l'emploi du chef de la mission gouvernance carte agent ministérielle au sein du service du haut-fonctionnaire de défense ;
- 71 597 € et 1 ETPT en provenance du programme 176 « Police nationale », destiné au financement de la cheffe de la section achats de la police technique et scientifique (PTS) au sein du service de l'achat, de l'innovation et de la logistique de la DEPAFI du ministère de l'Intérieur (DEPAFI/SAILMI) ;
- 1 700 000 € en provenance du programme 354 « Administration territoriale de l'État » destiné au financement de l'action sociale pour les services déconcentrés de l'État ;
- 1 500 000 € au titre de la solidarité ministérielle en provenance du programme 354 « Administration territoriale de l'État ».

Transfert sortant à hauteur de 20 969 € en AE et CP (titre 2), réparti comme suit :

- 20 969 € à destination du programme 129 « Coordination du travail gouvernemental » transféré au secrétariat général des affaires européennes (SGAE).

1. Arrêtés de reports de crédits hors fonds de concours :

- arrêté du 22 janvier 2021 portant report de crédits AENE : 15 051 779,37 € en AE en crédits de hors-titre 2 ;
- arrêté du 23 février 2021 : 5 000 000 € en AE et 6 870 043,48 € en CP en crédits hors titre 2.

1. Loi de finances rectificative :

- dans le cadre de la LFR du mois de juillet, 55 M€ de crédits hors titre 2 mis en réserve par le ministère de l'Intérieur ont été annulés pour financer des dépenses urgentes liées à la situation sanitaire. Pour le programme 216, l'annulation s'est élevée à -13,2 M€ en AE et CP.

- dans le cadre de la LFR de novembre, une ouverture de crédits est intervenue à hauteur de 290 262 439 € en AE et de 28 133 045 € en CP afin de financer l'acquisition d'un bâtiment (site Universeine) en état futur d'achèvement (VEFA), destiné à accueillir à terme l'administration centrale du ministère de l'Intérieur (post Lumière).

ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Les fonds de concours et attributions de produits perçus sur le programme 216 concernent :

- la participation de la Commission européenne à des projets initiés par l'administration centrale du ministère de l'Intérieur : 7 162,74 € hors-titre 2 et 65 181 € en titre 2 ;
- la participation du fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) au financement des actions menées par le ministère de l'Intérieur : 2 144 457,89 en hors titre 2 ;
- la participation contractuelle au financement de divers travaux d'équipement : 5 720 794 € en hors titre 2
- la valorisation du patrimoine immatériel de l'administration générale et territoriale de l'État : 1 750 015 € en hors-titre 2 ;

- les sommes versées par le comité finances locales destinées à couvrir ses dépenses de personnels : 875 229 € en titre 2 ;
- les produits des cessions de biens mobiliers provenant des services de l'État : 202 396 € en hors-titre 2 ;
- la rémunération des prestations fournies par les directions de l'administration centrale, à l'exception de la DGPN, la DGGN et la DGSCGC : 11 614 192 € en hors-titre 2 ;
- la contribution des services départementaux d'incendie et de secours et d'autres partenaires aux frais de fonctionnement de l'infrastructure structure partagée des transmissions supportant le service ANTARES : 14 328 304 € en hors-titre 2.

RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	3 765 666	24 783 402	28 549 068	3 765 666	25 611 223	29 376 889
Surgels	0	0	0	0	0	0
Dégels	0	-5 000 000	-5 000 000	0	-5 000 000	-5 000 000
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	3 765 666	19 783 402	23 549 068	3 765 666	20 611 223	24 376 889

S'agissant des crédits de titre 2, la mise en réserve initiale des crédits s'élève à 3 765 666 €, dont 2 667 474 € de crédits hors CAS. Une mesure de dégel de la totalité de ces crédits est intervenue dans le cadre du schéma de fin de gestion, dont 1,8 M€ (1,65 M€ hors CAS et 0,22 M€ de CAS) au titre des recrutements pour la lutte contre la radicalisation.

Concernant les crédits de hors titre 2, le montant de la réserve de précaution s'établit à 24 783 402 € AE et 25 611 222 € en CP. Dans le cadre de la LFR du mois de juillet, 55 M€ de crédits HT2 ont été annulés pour financer des dépenses urgentes liées à la situation sanitaire. Dans ce cadre, la contribution du programme 216 s'est traduite par une annulation de 13,2 M€ en AE et CP.

Conformément aux orientations du 1^{er} comité interministériel des villes le 29 janvier 2021, un dégel partiel de la réserve de précaution est intervenu le 24 septembre 2021, à hauteur de 5 M€ en AE et CP au profit de la réalisation de mesures tel qu'un soutien à la vidéo-surveillance, la reconduction de l'opération « quartiers d'été » ou encore le soutien à des initiatives locales ciblées sur les Quartiers de reconquête républicaine, financées via le fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPDR).

Le dégel du solde de la réserve, à hauteur de 6 584 420 € en AE et 7 412 241€ en CP, a été obtenu le 30 novembre 2021 : 5 M€ en AE et P ont été destinés au FIPDR pour des projets pour Marseille suite aux annonces du Président de la République, le solde (1,58 M€ en AE et 2,41 M€ en CP) a permis de compléter les crédits ouverts en LFR pour l'achat en VEFA du site Post Lumière (290 262 439 € en AE et 28 133 045 € CP).

Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur

Programme n° 216 | Justification au premier euro

EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Transferts de gestion 2020 (1)	Réalisation 2020 (2)	LFI + LFR 2021 (3)	Transferts de gestion 2021 (4)	Réalisation 2021 (5)	Écart à LFI + LFR 2021 (après transferts de gestion) (5 - (3 + 4))
1160 – Hauts fonctionnaires	+1,00	489,82	436,00	+1,00	495,55	+58,55
1174 – Personnels administratifs cat A	-2,00	1 820,14	1 451,00	0,00	1 609,79	+158,79
1175 – Personnels administratifs cat B	0,00	1 349,89	1 305,00	+1,00	1 282,92	-23,08
1176 – Personnels administratifs cat C	+1,00	2 247,23	2 456,00	+2,00	2 014,38	-443,62
1162 – Personnels techniques	0,00	2 444,38	2 774,00	+2,00	3 182,42	+406,42
1163 – Personnels des cultes	0,00	1 223,93	1 200,00	0,00	1 214,69	+14,69
1165 – Ouvriers d'Etat	0,00	232,81	249,00	0,00	206,23	-42,77
1166 – Hauts fonctionnaires, corps de conception et de direction et corps de commandement (police nationale)	0,00	26,97	36,00	0,00	31,38	-4,62
1167 – Corps d'encadrement et d'application (police nationale)	0,00	22,82	33,00	0,00	22,52	-10,48
1177 – Officiers de gendarmerie	0,00	13,29	22,00	0,00	14,26	-7,74
1178 – Officiers du corps technique et administratif de la gendarmerie nationale	0,00	38,33	42,00	0,00	39,99	-2,01
1179 – Sous-officiers de gendarmerie	0,00	11,53	28,00	0,00	11,84	-16,16
1180 – Sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale	0,00	89,71	96,00	0,00	93,42	-2,58
1172 – Volontaires (gendarmes)	0,00	0,00	5,00	0,00	0,00	-5,00
1173 – Inspecteurs et délégués du permis de conduire	0,00	1 367,15	1 344,00	0,00	1 344,30	+0,30
Total	0,00	11 378,00	11 477,00	+6,00	11 563,69	+80,69

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Mesures de périmètre en LFI (6)	Mesures de transfert en LFI (7)	Corrections techniques (8)	Impact des schémas d'emplois pour 2021 (5-4)-(2-1)-(6+7+8)	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2020 sur 2021	dont impact du schéma d'emplois 2021 sur 2021
1160 – Hauts fonctionnaires	0,00	-5,00	-1,23	+11,96	-4,87	+16,83
1174 – Personnels administratifs cat A	0,00	-4,00	-340,94	+132,59	+39,37	+93,22
1175 – Personnels administratifs cat B	0,00	+2,00	-69,71	-0,26	+0,31	-0,57
1176 – Personnels administratifs cat C	0,00	+6,00	-131,88	-107,97	-46,16	-61,81
1162 – Personnels techniques	0,00	-3,00	+794,24	-55,20	+9,10	-64,30
1163 – Personnels des cultes	0,00	0,00	-1,09	-8,15	-0,58	-7,57
1165 – Ouvriers d'Etat	0,00	0,00	-0,85	-25,73	-13,91	-11,82
1166 – Hauts fonctionnaires, corps de conception et de direction et corps de commandement (police nationale)	0,00	0,00	+5,41	-1,00	+1,42	-2,42
1167 – Corps d'encadrement et d'application (police nationale)	0,00	0,00	+3,02	-3,32	-3,32	0,00
1177 – Officiers de gendarmerie	0,00	0,00	+2,30	-1,33	-1,50	+0,17
1178 – Officiers du corps technique et administratif de la gendarmerie nationale	0,00	0,00	+4,74	-3,08	-2,50	-0,58
1179 – Sous-officiers de gendarmerie	0,00	0,00	+2,40	-2,09	-0,67	-1,42

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Mesures de périmètre en LFI (6)	Mesures de transfert en LFI (7)	Corrections techniques (8)	Impact des schémas d'emplois pour 2021 (5-4)-(2-1)-(6+7+8)	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2020 sur 2021	dont impact du schéma d'emplois 2021 sur 2021
1180 – Sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale	0,00	0,00	+4,55	-0,84	-1,00	+0,16
1172 – Volontaires (gendarmes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1173 – Inspecteurs et délégués du permis du conduire	0,00	0,00	-37,55	+14,70	+20,68	-5,98
Total	0,00	-4,00	+233,41	-49,72	-3,63	-46,09

La consommation du plafond d'emplois s'établit à 11 563,69 ETPT contre 11 378 ETPT en 2020, soit une évolution de +185,69 ETPT. Cette augmentation tient compte de l'impact des schémas d'emplois 2020 et 2021 (-49,72 ETPT), du solde des transferts (+8 ETPT) ainsi que d'une correction technique de 233,41 ETPT. Cette dernière s'explique essentiellement par l'effet de la variation entre les transferts 2020 et leur extension en année pleine en 2021 (222 ETPT). Elle intègre également les 6 transferts d'emplois opérés au sein du ministère. Par ailleurs, une partie des agents contractuels de catégorie A, B et C sont exécutés au sein de la catégorie des personnels techniques alors qu'ils relèvent des catégories des personnels administratifs A, B et C.

Les fortes contraintes du plafond d'emplois ont entraîné une complexification de la tenue de la cible tout en assurant les missions dévolues au programme et un risque de dépassement identifié dès le milieu de l'exercice. Le responsable de programme a dès lors mis en œuvre des mesures visant à atteindre le plafond. *In fine*, le dépassement du plafond LFI atteint +74,69, qu'il convient de tempérer des mesures que le programme s'est vu confiées sans contrepartie ou par des effets structurels (le renforcement de la lutte contre la radicalisation, la mise en œuvre du plan 10 000 jeunes, des erreurs d'imputation dans l'outil CHORUS). La consommation s'inscrit cependant dans le respect du plafond ministériel.

Les emplois transférés en gestion en interne au ministère de l'Intérieur, en complément de la masse salariale associée, s'élèvent à six ETPT, soit deux agents de catégorie A, deux de catégorie B et deux personnels techniques. Quatre ETPT, en provenance du programme 152 « Gendarmerie nationale », sont destinés à constituer l'équipe du réseau radio du futur. Un ETPT également en provenance du programme 152 concerne l'emploi du chef de la mission « gouvernance carte agent ministérielle » au sein du service du haut-fonctionnaire de défense. Enfin, un ETPT, en provenance du programme 176 « Police nationale », permet de recruter la cheffe de la section achats de la police technique et scientifique (PTS) au sein du service de l'achat, de l'innovation et de la logistique de la DEPAFI du ministère de l'Intérieur (DEPAFI/SAILMI).

Six autres ETPT ont fait l'objet d'un décret de transfert, avec la répartition suivante : deux ETPT en provenance des programmes 124 « Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales » et 155 « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail » sont destinés à renforcer la délégation interministérielle à l'accueil et à l'intégration des réfugiés (DIAIR) avec le financement d'un emploi de secrétaire général et d'un emploi de conseiller emploi/travail. Quatre ETPT en provenance du programme 129 « Coordination du travail gouvernemental » est destiné au financement du comité interministériel de la laïcité.

comité interministériel laïcité (p 129)	4	Décret n°2021-1509 du 19-11-2021 (1 catégorie A+ ; 1 A administratif ; 2 C administratifs)
emploi SG DIAIR (p 124)	1	Décret n°2021-831 du 28-06-2021 (Haut fonctionnaire)
emploi conseiller emploi/travail (p 155)	1	Décret n°2021-831 du 28-06-2021 (A administratif)

Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur

Programme n° 216 | Justification au premier euro

ÉVOLUTION DES EMPLOIS À PÉRIMÈTRE CONSTANT

(en ETP)

Catégorie d'emploi	Sorties	<i>dont départs en retraite</i>	Mois moyen des sorties	Entrées	<i>dont primo recrutements</i>	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois	Schéma d'emplois
							Réalisation	Prévision PAP
1160 – Hauts fonctionnaires	118,00	22,00	6,69	139,00	17,00	6,19	+21,00	-4,00
1174 – Personnels administratifs cat A	520,00	28,00	7,14	602,00	249,00	6,08	+82,00	-4,00
1175 – Personnels administratifs cat B	365,00	33,00	6,55	388,00	149,00	6,95	+23,00	-4,00
1176 – Personnels administratifs cat C	885,00	42,00	6,85	738,00	207,00	6,63	-147,00	-57,00
1162 – Personnels techniques	312,00	63,00	5,86	255,00	97,00	7,29	-57,00	-26,00
1163 – Personnels des cultes	75,00	38,00	7,16	65,00	53,00	7,66	-10,00	-10,00
1165 – Ouvriers d'Etat	23,00	12,00	6,14	3,00	0,00	7,67	-20,00	0,00
1166 – Hauts fonctionnaires, corps de conception et de direction et corps de commandement (police nationale)	7,00	3,00	5,00	3,00	0,00	4,00	-4,00	0,00
1167 – Corps d'encadrement et d'application (police nationale)	1,00	0,00	1,00	2,00	0,00	7,00	+1,00	0,00
1177 – Officiers de gendarmerie	3,00	1,00	6,67	5,00	0,00	8,80	+2,00	0,00
1178 – Officiers du corps technique et administratif de la gendarmerie nationale	8,00	1,00	9,38	6,00	0,00	9,33	-2,00	0,00
1179 – Sous-officiers de gendarmerie	3,00	1,00	5,67	1,00	0,00	8,00	-2,00	0,00
1180 – Sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale	16,00	3,00	7,50	16,00	0,00	7,38	0,00	0,00
1173 – Inspecteurs et délégués du permis du conduire	54,00	12,00	6,05	56,00	33,00	7,58	+2,00	-6,00
Total	2 390,00	259,00		2 279,00	805,00		-111,00	-111,00

Les primo-recrutements comprennent les recrutements par voie de concours ainsi que les arrivées de personnels contractuels dont la durée du contrat est supérieure à un an.

Le volume d'entrées réalisées est supérieur à la prévision (+350 entrées). Cette évolution à la hausse concerne principalement les personnels administratifs de catégorie A et de catégorie C ainsi que les personnels techniques et s'explique notamment par une augmentation des primo-recrutements (+389 par rapport à la prévision).

Les sorties réalisées sont également supérieures à la prévision (+350 sorties). Cette évolution porte essentiellement sur les personnels administratifs de catégorie C et les personnels techniques et s'explique en partie par l'augmentation du nombre de départs à la retraite (+93 par rapport à la prévision).

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

(en ETPT)

Service	Prévision LFI	Réalisation	<i>dont mesures de transfert</i>	<i>dont mesures de périmètre</i>	<i>dont corrections techniques</i>	Impact des schémas d'emplois pour 2021	<i>dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2020 sur 2021</i>	<i>dont impact du schéma d'emplois 2021 sur 2021</i>
Services régionaux	4 232,00	4 101,22	0,00	0,00	+90,55	-16,48	-1,21	-15,27

(en ETPT)

Service	Prévision LFI	Réalisation	dont mesures de transfert	dont mesures de périmètre	dont corrections techniques	Impact des schémas d'emplois pour 2021	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2020 sur 2021	dont impact du schéma d'emplois 2021 sur 2021
Opérateurs	15,00	13,29	0,00	0,00	+0,28	-0,04	0,00	-0,04
Services départementaux	1 740,00	1 723,65	0,00	0,00	+38,07	-6,93	-0,51	-6,42
Autres	1 200,00	1 214,69	0,00	0,00	-1,09	-8,15	-0,58	-7,57
Total	11 477,00	11 563,69	-4,00	0,00	+233,41	-49,72	-3,63	-46,09

(en ETP)

Service	Schéma d'emplois Prévision PAP	ETP au 31/12/2021 Réalisation
Administration centrale	-94,00	4 311,00
Services régionaux	-4,00	4 014,00
Opérateurs	0,00	14,00
Services départementaux	-3,00	1 720,00
Autres	-10,00	1 214,00
Total	-111,00	11 273,00

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI	Réalisation
	ETPT	ETPT
01 – État-major et services centraux	8 788,00	8 969,62
08 – Immigration, asile et intégration	549,00	568,99
09 – Sécurité et éducation routières	2 140,00	2 025,08
Total	11 477,00	11 563,69
Transferts en gestion		+6,00

La réalisation du plafond d'emplois pour les actions 01 « État-major et services centraux » et 08 « Immigration, asile et intégration » est supérieure à la prévision respectivement à hauteur de +181,61 ETPT et +19,98 ETPT.

Cette évolution à la hausse s'explique pour l'action 01 en partie par l'effet de la variation entre les transferts 2020 et leur extension en année pleine en 2021 (222 ETPT).

Par ailleurs, le programme a procédé à des recrutements pour répondre à de nouvelles missions ou liés à la création de nouvelles structures (crise sanitaire liée au covid-19, crise afghane, etc.).

La réalisation du plafond d'emplois de l'action 09 « Sécurité routière » est inférieure de -114,92 ETPT par rapport à la prévision initiale, s'expliquant notamment par de moindres recrutements, des entrées plus tardives et des sorties plus précoces que prévues.

RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2020-2021	Dépenses de titre 2 Coût total chargé (en M€)	Dépenses hors titre 2 Coût total (en M€)
361,00	3,98	0,00

Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur

Programme n° 216 | Justification au premier euro

Pour l'année scolaire 2020-2021, le programme 216 a recruté 302 nouveaux apprentis, portant à 361 le nombre total d'apprentis présents.

Ces recrutements tiennent compte des objectifs du plan « 10 000 jeunes » du ministère de l'Intérieur et contribue ainsi au développement du contrat d'apprentissage, en cohérence avec la politique gouvernementale d'insertion des jeunes dans la vie professionnelle. Les principales filières d'emplois accueillant les apprentis sont les suivantes : informatique, ressources humaines, management, juridique / affaires publiques, hôtellerie / restauration, analyse thématique, logistique et maintenance, numérique, secrétariat, communication, comptabilité / gestion.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	Exécution 2020	Prévision LFI 2021	Exécution 2021
Rémunération d'activité	434 543 456	453 984 070	453 957 848
Cotisations et contributions sociales	288 526 930	288 042 483	295 391 249
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	217 276 328	219 638 323	220 689 662
– Civils (y.c. ATI)	172 895 810	174 543 648	175 180 355
– Militaires	8 518 649	8 590 171	9 004 803
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)	19 861 868	20 504 504	20 504 504
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)	16 000 000	16 000 000	16 000 000
Cotisation employeur au FSPOEIE	2 841 556	2 916 737	2 512 458
Autres cotisations	68 409 047	65 487 423	72 189 130
Prestations sociales et allocations diverses	7 910 222	11 106 545	8 333 684
Total titre 2 (y.c. CAS Pensions)	730 980 609	753 133 098	757 682 782
Total titre 2 (hors CAS Pensions)	513 704 281	533 494 775	536 993 120
FdC et AdP prévus en titre 2		1 162 000	

L'allocation de retour à l'emploi a bénéficié à 105 personnes pour un montant de 707 170 €. La subvention versée au titre du fonds spécial des pensions des ouvriers des établissements industriels de l'État (FSPOEIE) est positionnée pour l'ensemble du ministère sur le programme 216 et s'élève au total à 20,5 M€.

Les pensions des ministres des cultes sont traitées dans un dispositif spécifique, distinct de la contribution employeur au compte d'affectation spéciale « pensions » pour les personnels civils (74,60 %) et militaires (126,07 %). Elles s'établissent à 16 M€ en 2021.

L'exécution 2021 est supérieure de 4,6 M€ par rapport aux crédits ouverts en loi de finances initiale. Cette évolution s'explique notamment par la prise en charge de dépenses non prévues en LFI sur le programme (ruptures conventionnelles, lutte contre la radicalisation, cellule interministérielle covid-19, crise afghane).

ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Socle d'exécution 2020 retraitée	522,87
Exécution 2020 hors CAS Pensions	513,70
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2021/ 2020	-0,43
Débasage de dépenses au profil atypique :	9,60
– GIPA	-0,22

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
- Indemnisation des jours de CET	-2,06
- Mesures de restructuration	-0,13
- Autres dépenses de masse salariale	12,02
Impact du schéma d'emplois	1,61
EAP schéma d'emplois 2020	0,27
Schéma d'emplois 2021	1,34
Mesures catégorielles	0,33
Mesures générales	0,27
Rebasage de la GIPA	0,27
Variation du point de la fonction publique	
Mesures bas salaires	
GVT solde	0,62
GVT positif	5,94
GVT négatif	-5,31
Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA	2,32
Indemnisation des jours de CET	2,32
Mesures de restructurations	
Autres rebasages	
Autres variations des dépenses de personnel	8,97
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	0,50
Autres variations	8,47
Total	536,99

La ligne « Débasage des dépenses au profil atypique » résulte de :

- la garantie individuelle de pouvoir d'achat (GIPA) (-0,22 M€) ;
- l'indemnisation des jours de CET (-2,06 M€) ;
- des mesures de restructuration (-0,13 M€).

Le GVT positif représente une évolution de 1,11 % soit 5,94 M€ de la masse salariale et le GVT négatif -1 % soit - 5,29 M€ de la masse salariale hors CAS.

En 2021, l'indemnité dite de garantie individuelle de pouvoir d'achat prévue par le décret n°2008-539 du 16 juillet 2008 a été versée à 615 agents pour un coût de 265 723 M€.

La ligne « Rebasage de dépenses au profil atypique – hors GIPA » comprend l'indemnisation des jours CET (2,32 M€).

La ligne « Autres variations des dépenses de personnel » comptabilise principalement :

- la consommation au titre du paiement des dossiers de ruptures conventionnelles (1,2 M€) ;
- la rémunération des effectifs recrutés dans le cadre du renforcement des moyens de lutte contre la radicalisation 1,2 M€) ;
- le coût des recrutements d'apprentis dans le cadre du plan « 10 000 jeunes » (0,2 M€) ;
- l'extension en année pleine en 2021 du coût des transferts 2020 (5,9 M€).

Le forfait mobilité durable a été financé à hauteur de 27 614 € dans les « Autres variations des dépenses de personnel » des « Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23 ».

Le surcoût lié au capital-décès est de 100 900 €.

Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur

Programme n° 216 | Justification au premier euro

COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
1160 – Hauts fonctionnaires	122 007	129 140	117 459	108 991	115 002	104 473
1174 – Personnels administratifs cat A	55 487	61 951	55 659	47 355	53 425	47 958
1175 – Personnels administratifs cat B	36 669	39 711	39 625	31 464	34 133	33 906
1176 – Personnels administratifs cat C	30 771	32 908	32 765	26 307	28 192	28 037
1162 – Personnels techniques	43 753	46 471	46 639	37 712	40 175	40 321
1163 – Personnels des cultes	26 297	31 046	31 041	21 770	25 749	25 715
1165 – Ouvriers d'Etat	45 798	42 906	39 900	38 705	36 384	33 667
1166 – Hauts fonctionnaires, corps de conception et de direction et corps de commandement (police nationale)	86 274	80 647	93 447	75 504	70 503	81 987
1167 – Corps d'encadrement et d'application (police nationale)	57 499	54 294	60 721	50 545	47 661	53 409
1177 – Officiers de gendarmerie	37 836	67 078	71 225	32 717	59 013	62 470
1178 – Officiers du corps technique et administratif de la gendarmerie nationale	37 836	67 078	71 225	32 717	59 013	62 470
1179 – Sous-officiers de gendarmerie	26 273	40 118	45 075	22 455	35 049	39 273
1180 – Sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale	26 273	40 118	45 075	22 455	35 049	39 273
1173 – Inspecteurs et délégués du permis de conduire	34 198	43 023	48 414	29 496	37 096	41 443

Les coûts sont calculés sur la base des entrées et sorties constatées sur l'année 2020. À l'exception de la catégorie des hauts fonctionnaires, les coûts d'entrée constatés sont en moyenne inférieurs aux coûts de sortie en raison de l'arrivée sur le programme de personnels de grade et d'ancienneté inférieurs à celui des personnels sortants.

À l'exception des coûts d'entrée des hauts fonctionnaires, des personnels administratifs A, B et C, et des personnels techniques, les coûts moyens (entrée, sortie et global) 2021 sont plus élevés que ceux indiqués dans le rapport annuel de performances pour 2020.

Le coût global des inspecteurs et délégués du permis de conduire est légèrement inférieur à celui de 2020.

L'évolution 2021 par rapport à 2020 du coût global est de -0,2 % pour les inspecteurs et délégués du permis de conduire et de 21 % pour les personnels des cultes.

MESURES CATÉGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2021	Coût	Coût en année pleine
Effets extension année pleine						75 200	114 678
Décroisement CAIOM/GRAF et création d'emplois fonctionnels dont postes HEA	1	A	Attachés d'administration de l'Etat	07-2020	6	3 755	7 510
Réexamen de l'IFSE (personnels des services techniques A, B et C et personnels des SIC B et C)	826	A, B, C	Corps des services techniques de l'intérieur et de l'outre-mer et corps des systèmes d'information et de communication	09-2020	8	71 445	107 168
Mesures statutaires						255 361	255 361
Création d'emplois GRAF chez les IST dont postes HEA	5	A	Ingénieurs des services techniques de l'intérieur et de l'outre-mer	01-2021	12	16 847	16 847
Mise en œuvre du protocole PPCR	1 561	A, B, C	Personnels administratifs et techniques	01-2021	12	238 514	238 514
Total						330 561	370 039

Le programme 216 a déployé deux mesures catégorielles nouvelles en 2021, toutes deux statutaires, avec par ailleurs, l'effet extension en année pleine du réexamen de l'IFSE (personnels des services techniques A, B et C et personnels des SIC B et C) mis en œuvre au 1^{er} septembre 2020 ainsi que le décroisement CAIOM/GRAF et la création d'emplois fonctionnels mis en œuvre au 31 juillet 2020. À l'instar de l'ensemble de la fonction publique, la poursuite du déploiement du protocole « parcours professionnels, carrières et rémunérations » (PPCR) constitue la mesure principale et concerne l'ensemble des agents du programme pour un coût estimé à 0,24 M€ de crédits hors CAS pensions.

Les mesures interministérielles suivantes financées au titre de l'arrêté de répartition du 3 novembre 2021 seront versées en 2022 :

- la revalorisation de la filière sociale interministérielle ;
- la revalorisation des rémunérations des médecins du travail.

Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur

Programme n° 216 | Justification au premier euro

Dépenses pluriannuelles**GRANDS PROJETS INFORMATIQUES****FRANCE VISAS**

Grand projet numérique de l'État, France-Visas a pour objectif de simplifier et de moderniser à la fois les démarches des demandeurs et le travail des agents des services des visas, tout en améliorant l'efficacité des contrôles sécuritaires et de la lutte contre la fraude. France-Visas est un écosystème complet qui permet un parcours intégré de bout en bout offrant aussi des interconnexions avec les systèmes informatiques nationaux, européens et internationaux.

Les modules destinés aux usagers et aux prestataires des postes externalisés sont totalement déployés, avec l'ouverture à la Chine en 2021. Le programme France-Visas est surtout entré en 2021 dans une phase décisive de préparation d'un déploiement massif des modules tournés vers l'instruction de la demande par l'administration et vers les consultations sécuritaires. Ce déploiement massif permettra au programme de couvrir 93 % des demandes de visas en 2022.

Année de lancement du projet	2014
Financement	Programme 303 et 105 (MEAE)
Zone fonctionnelle principale	Délivrance de visas d'entrée en France

COÛT ET DURÉE DU PROJET**Coût détaillé par nature**

(en millions d'euros)

	2018 et années précédentes		2019 Exécution		2020 Exécution		2021 Prévision		2021 Exécution		2022 Prévision PAP 2022		2023 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	21,70	18,80	5,80	6,10	5,20	4,60	5,00	6,00	4,58	5,26	7,50	6,40	30,05	33,67	74,83	74,83
Titre 2	6,60	6,60	1,40	1,40	1,40	1,40	1,40	1,40	1,40	1,40	1,40	1,40	7,00	7,00	19,20	19,20
Total	28,30	25,40	7,20	7,50	6,60	6,00	6,40	7,40	5,98	6,66	8,90	7,80	37,05	40,67	94,03	94,03

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	20,00	94,03	+370,15 %
Durée totale en mois	60	144	+140,00 %

Le coût global prend en compte les coûts projet et des coûts de maintien en condition opérationnelle (MCO) jusqu'à la fin du projet fin 2025. Il prend aussi en compte des évolutions importantes du périmètre (nouvelles fonctionnalités, solution pour le service national des enquêtes et autorisations de voyage - SNEAV, solution pour les JO, trajectoire évolutive d'interconnexion avec les systèmes d'information européens-SIUE). Par ailleurs, le programme met en œuvre une véritable feuille de route technique très exigeante afin de garantir une sécurité maximale. Enfin, la crise sanitaire a eu pour conséquence un ralentissement du calendrier. L'ensemble de ces éléments explique les évolutions de durée et de coûts. Ceux-ci sont toutefois atténués par le remboursement à hauteur de 75% par les fonds européens (FSI/IGFV). Le programme bénéficie également en 2021 du financement d'une partie de son budget sur le plan de relance.

GAINS DU PROJET

Évaluation des gains quantitatifs du projet

	Au lancement	Actualisation	Écarts en %
Gain annuel en M€ hors titre 2	20,00	20,00	
Gain annuel en M€ en titre 2	0,00	0,00	
Gain annuel moyen en ETPT	0	0	
Gain total en M€ (T2 + HT2) sur la durée de vie prévisionnelle de l'application	0,00	0,00	
Délai de retour en années	3	3	

Il était prévu initialement que France-Visas soit rentabilisé en moins de 3 ans, à partir du déploiement de l'outil en novembre 2017, grâce aux gains de productivité apportés par le nouveau système (valorisés à environ 20 M€ par an) :

- capacité des services à traiter plus de dossiers à moyens constants (estimés à 800.000 dossiers supplémentaires par an) ;
- économies de stockage et de manipulation des dossiers papier générées par la dématérialisation.

Ces projections sont tributaires de l'évolution de la pandémie et de la reprise des demandes de visas.

LOGMI - RECONCEPTION ET DÉFINITION COMPLÈTE DU FONCTIONNEMENT OPTIMISÉ DE LA CHAÎNE GLOBALE DE GESTION LOGISTIQUE DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Le projet LOG-MI a pour objet de moderniser la chaîne de soutien de l'ensemble des directions du ministère de l'intérieur. Il constitue un projet d'envergure qui s'appuie sur un nouveau système d'information. Cette démarche de modernisation conduit à analyser des processus destinés à assurer le soutien des services puis mettre en œuvre un fonctionnement plus efficient.

LOG-MI répond aux attentes d'excellence des militaires ou agents qui estiment devoir bénéficier du meilleur soutien pour réaliser leurs missions. Il participe à la transformation du fonctionnement de la chaîne soutien en instaurant un partage de l'information entre tous ses acteurs. À terme, grâce à la connaissance précise des besoins, acquise à travers le SI, il sera possible de tracer et d'optimiser l'ensemble des flux, de choisir des modes d'approvisionnement adaptés et de définir des politiques d'achats performantes.

Les premiers articles déployés ont concerné les flux de commande les plus importants.

De manière très concrète, pour les produits gérés par LOG-MI :

- le délai entre la commande et la livraison dans le service bénéficiaire a diminué de 25/50 jours à moins de sept ;
- la livraison directe dans les services bénéficiaires est privilégiée, ce qui supprime des tâches indues dans les unités opérationnelles ;
- les stocks (équipements collectifs et individuels) sont à jour et suivis finement, y compris en terme de suivi des immobilisations.

Ainsi, en 2021 :

- 250 000 policiers et gendarmes peuvent commander des effets individuels de protection (gilet par balle, munition, kits de prélèvement ADN, matériel anti-covid, etc.) ;
- plus de 2000 sites de commande et de livraison existent (unité de gendarmerie, de police, préfectures) ;
- plus de 30 000 commandes ont été réalisées ;
- 19 millions de munitions livrées ;
- 25 millions de masques sanitaires distribués.

Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur

Programme n° 216 | Justification au premier euro

Une avancée majeure a eu lieu en 2021. L'ensemble du parc automobile de la police et de la gendarmerie nationale (soit près de 80 000 véhicules) est désormais géré dans LOG-MI. Concrètement toute la chaîne logistique « Auto », l'expression des besoins, l'achat, la réception, la maintenance, la gestion de flotte et la mise en réforme, est mise en œuvre dans LOG-MI.

Par ailleurs, un infocentre permettant une aide à la décision a été développé. Les tableaux de bord adaptés à chaque niveau de gestion (administration centrale, services gestionnaires déconcentrés) ont été élaborés.

Année de lancement du projet	2017 (septembre)
Financement	P176 (PN) et P216 en 2020
Zone fonctionnelle principale	Ressources et support / achats

COÛT ET DURÉE DU PROJET**Coût détaillé par nature**

(en millions d'euros)

	2018 et années précédentes		2019 Exécution		2020 Exécution		2021 Prévision		2021 Exécution		2022 Prévision PAP 2022		2023 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	0,00	0,00	5,74	5,74	2,55	2,55	4,50	4,50	4,50	4,50	3,00	3,00	8,00	8,00	23,79	23,79
Titre 2	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00	1,09	1,09	1,20	1,20	1,50	1,50	6,00	6,00	9,70	9,70
Total	0,00	0,00	5,74	5,74	3,55	3,55	5,59	5,59	5,70	5,70	4,50	4,50	14,00	14,00	33,49	33,49

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	35,80	33,49	-6,45 %
Durée totale en mois	47	144	+206,38 %

En 2021, la totalité du budget LOG-MI est portée par le plan de relance (programme 363).

GAINS DU PROJET**Évaluation des gains quantitatifs du projet**

	Au lancement	Actualisation	Écarts en %
Gain annuel en M€ hors titre 2	0,00	2,00	
Gain annuel en M€ en titre 2	0,00	9,00	
Gain annuel moyen en ETPT	0	0	
Gain total en M€ (T2 + HT2) sur la durée de vie prévisionnelle de l'application	0,00	0,00	
Délai de retour en années	0	0	

Le déploiement d'une chaîne logistique complète dédiée à l'automobile (objectif phare de 2021) a été réalisé avec succès et a transformé profondément la gestion du parc du ministère en permettant une accélération des livraisons aux unités et en autorisant une connaissance fine et actualisée des principaux indicateurs de pilotage liés à l'automobile.

LOG-MI sera internalisé en 2022. En effet, actuellement hébergé en mode SAAS chez un fournisseur externe, un projet de retour sur les plateformes du ministère est actuellement mené par la DNUM. Par ailleurs le projet se poursuit concernant son interfaçage avec le système informatique financier de l'État (CHORUS) et le déploiement de l'outil dans

les services déconcentrés. Le déploiement d'une nouvelle fonctionnalité « articles » doit connaître au cours de cette année un nouvel essor avec la prise en compte dans LOG-MI de tous les articles gérés en central en 2022.

MCIC2 - MODERNISATION DU SYSTÈME D'INFORMATION DES CENTRES D'INFORMATION ET DE COMMANDEMENT DE LA POLICE NATIONALE

Conçu au début des années 2000, le système MCIC-1, constitué du système d'information PEGASE et des moyens technologiques associés (téléphonie, réseau, radio, affichage vidéo...) est confronté à de sérieux problèmes d'obsolescence. Le maintien en condition opérationnelle devient difficile et s'avère de plus en plus coûteux. Cependant en raison des retards enregistrés dans la refonte de l'application le contrat de MCO a été renouvelé jusqu'en février 2026, délai nécessaire pour couvrir l'ensemble du déploiement. À cette échéance, MCIC-2 devra donc avoir remplacé le système actuel.

Les trois sites pilote désignés contractuellement sont déployés depuis janvier 2022. Très attendu par les utilisateurs, le programme MCIC2 a d'ores et déjà permis l'installation de murs d'images dans une vingtaine de centres d'information et de commandement (CIC).

Année de lancement du projet	février 2015
Financement	P176 (PN) et P216 en 2020
Zone fonctionnelle principale	Secours et gestion des risques

COÛT ET DURÉE DU PROJET

Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2018 et années précédentes		2019 Exécution		2020 Exécution		2021 Prévision		2021 Exécution		2022 Prévision PAP 2022		2023 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	0,00	0,00	8,30	7,80	1,10	0,90	1,21	1,91	0,97	1,67	2,00	2,00	2,24	2,24	14,61	14,61
Titre 2	0,00	0,00	0,00	0,00	0,70	0,70	0,70	0,70	0,70	0,70	0,70	0,70	0,50	0,50	2,60	2,60
Total	0,00	0,00	8,30	7,80	1,80	1,60	1,91	2,61	1,67	2,37	2,70	2,70	2,74	2,74	17,21	17,21

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	24,80	17,21	-30,60 %
Durée totale en mois	87	107	+22,99 %

En raison du glissement constaté dans la réalisation du programme (crise sanitaire, version d'aptitude réalisée en huit mois au lieu de deux, vérification de service régulier qui se prolonge au-delà des trois mois initialement prévus), le déploiement généralisé qui devait à l'origine intervenir fin 2019 ne débutera pas avant le premier semestre 2022.

MODERNISATION DE L'INPT (PROJETS FH ET IP) - PROJET ANTARES

Le déploiement de liaisons intersites par faisceaux hertziens (FH) d'une part, et la migration en version système IP d'autre part, constituent deux opérations d'évolution technique majeure du réseau radioprofessionnel INPT des services d'urgence et de sécurité. Poursuivies de 2015 à 2022 par étapes départementales, elles visent à renforcer la résilience

Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur

Programme n° 216 | Justification au premier euro

et pérenniser ce réseau essentiel aux missions de service public des utilisateurs, principalement la police nationale et les SDIS.

Année de lancement du projet	2014
Financement	0161-13
Zone fonctionnelle principale	Gestion des Systèmes d'Information et de Communication

COÛT ET DURÉE DU PROJET**Coût détaillé par nature**

(en millions d'euros)

	2018 et années précédentes		2019 Exécution		2020 Exécution		2021 Prévision		2021 Exécution		2022 Prévision PAP 2022		2023 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	131,49	125,25	5,60	6,90	0,84	2,18	2,00	4,20	0,93	1,45	4,00	5,40	6,00	7,68	148,86	148,86
Titre 2	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,80	0,80	1,00	1,00	3,00	3,00	4,80	4,80
Total	131,49	125,25	5,60	6,90	0,84	2,18	2,00	4,20	1,73	2,25	5,00	6,40	9,00	10,68	153,66	153,66

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	118,60	153,66	+29,56 %
Durée totale en mois	120	144	+20,00 %

Les facteurs de risques sont maîtrisés de manière générale sur la pérennité de l'INPT : renouvellement achevé des marchés supports pour les opérations FH-IP, meilleure maîtrise interne des stocks de composants périmètre confortée sur les prestations qu'Airbus pourra continuer à assurer pour la version TDM à partir de 2021, avec un nouvel accord cadre quadriennal de MCO des réseaux TETRAPOL.

La notification en octobre 2021 d'un nouveau marché pour les liaisons louées, service « Transfix » de l'opérateur historique à des conditions sensiblement plus défavorables pour l'administration, amène un surcoût important pour le budget annuel de l'INPT, qui repasse à environ 52 M€. Diverses pistes de réduction de ces surcoûts, avec migration sur des technologies Ethernet et support sur les faisceaux hertziens du ministère vont être mises en œuvre en conséquence, dans le cadre du fonctionnement annuel de l'INPT.

Les dernières études amènent à un dimensionnement validé en COPIL INPT de 44 réseaux départementaux au moins devant faire l'objet d'évolutions FH – IP, pour maintenir le réseau INPT jusqu'à son dé commissionnement. Les réseaux départementaux ayant des tailles et caractéristiques différentes, des compromis sont à rechercher entre coûts et complexités des déploiements d'une part, et bénéfiques attendus d'autre part, notamment en termes de récupération d'équipements retirés du service pour augmenter le stock de maintenance nationale.

PC-STORM

Prioritairement destiné aux forces d'interventions spécialisées (GIGN, RAID, BRI PP), objet du premier cadrage du programme, PC STORM va être progressivement étendu à l'ensemble des composantes de la sécurité intérieure, dans la perspective des prochains événements sportifs majeurs : Coupe du monde de rugby 2023 et Jeux olympiques 2024, puis le retrait de service des actuels réseaux radio régaliens RUBIS et INPT.

Des expérimentations sont poursuivies depuis 2020 dans cet objectif de généralisation, en particulier dans le département de l'Oise en appui sur les terminaux NEO, ce qui a donné lieu à un deuxième cadrage du programme.

Un nouveau cadrage est aujourd'hui nécessaire pour viser à l'extension à l'ensemble des intervenants de la police et de la gendarmerie, et à une parfaite articulation avec le programme RRF au périmètre plus large. Ce cadrage implique une mise à jour du modèle économique et le lancement d'une démarche systémique de groupes de travail transverse adressant toutes les dimensions d'un tel déploiement national : opérations/ emploi (doctrines, cibles capacitaires...), conduite du changement, procédures d'exploitation/soutien, intégrations techniques et interfaces, articulation avec RRF. Le cadrage des infrastructures socles est porté par le programme 216 pour desservir au moins 180 000 utilisateurs de la police et gendarmerie nationales. Les coûts « sac-à-dos numériques » liés aux équipements terminaux et aux abonnements individuels, relevant des programmes 152 « gendarmerie nationale » et 176 « police nationale », sont exclus du chiffrage ici présenté.

Année de lancement du projet	2015
Financement	Programme 176
Zone fonctionnelle principale	

COÛT ET DURÉE DU PROJET

Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2018 et années précédentes		2019 Exécution		2020 Exécution		2021 Prévision		2021 Exécution		2022 Prévision PAP 2022		2023 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	0,68	0,68	2,60	0,68	1,76	1,70	5,90	5,90	5,96	3,81	5,00	5,00	10,00	14,13	26,00	26,00
Titre 2	0,68	0,68	0,32	0,32	1,60	1,60	0,80	0,80	0,10	0,10	1,20	1,20	2,40	2,40	6,30	6,30
Total	1,36	1,36	2,92	1,00	3,36	3,30	6,70	6,70	6,06	3,91	6,20	6,20	12,40	16,53	32,30	32,30

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	19,82	32,30	+62,97 %
Durée totale en mois	84	108	+28,57 %

Les démarches de préparation des marchés dits de transition avec RRF, visant à un déploiement sans rupture calendaire ou fonctionnelle, sont initiées. Elles se feront par étapes en fonction des échéances des différents marchés, dont la première est la préparation d'un appel d'offres ouvert « accessoires professionnels ».

Le lancement imminent de groupes de travail transverses, confirmé par les directeurs généraux de la police et gendarmerie nationales, va permettre de fédérer autour du programme l'ensemble des acteurs fonctionnels, financiers, RH et techniques pour préparer le déploiement et l'exploitation de PC STORM sur NEO, et sa bonne intégration dans l'écosystème RRF.

L'avancement opérationnel est estimé en tenant compte des tâches d'intégration et des composantes déjà en place pour préparer le passage à l'échelle à au moins 180 000 utilisateurs.

Ce projet, notifié courant 2018, vise à garantir la fiabilité des communications radios des forces de sécurité intérieure également en situation de crise. Il constitue une première brique d'évolution du réseau radio INPT (infrastructure nationale partagée des transmissions).

Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur

Programme n° 216 | Justification au premier euro

RÉSEAU RADIO DU FUTUR

Annoncé par le Président de la République le 18 octobre 2017 dans son discours aux forces de sécurité intérieure, le programme Réseau Radio du Futur (RRF) vise à doter l'ensemble des services en charge de la protection de nos concitoyens d'un système de communication mobile haut débit (4G puis 5G) interopérable, prioritaire, sécurisé et hautement résilient.

Outre les forces de sécurité et de secours (police, gendarmerie et sécurité civile), le périmètre fonctionnel du RRF prévoit d'intégrer l'ensemble des acteurs au sein de l'État chargés de la protection des populations ou de la gestion des crises (préfectures, ARS et SAMU, douanes, administration pénitentiaire, forces armées, services en charge des infrastructures de transport, etc.), ainsi que les services départementaux d'incendie et de secours (SDIS), les polices municipales et certains opérateurs d'importance vitale (OIV). Il se substituera aux réseaux radio bas débit existants (tels que RUBIS et INPT), en offrant une meilleure couverture de réseau, une résilience et une sécurité renforcées ainsi que des fonctionnalités de communication interservices et multimédia extrêmement performantes.

Sa mise en œuvre s'intègre dans les orientations de la démarche Action publique 2022. L'ouverture pleine et entière du service constitue un objectif stratégique et contribue à la réforme relative à la police de sécurité du quotidien et à la mise en œuvre d'un continuum de sécurité.

Année de lancement du projet	2016
Financement	216
Zone fonctionnelle principale	Sécurité Intérieure

COÛT ET DURÉE DU PROJET**Coût détaillé par nature**

(en millions d'euros)

	2018 et années précédentes		2019 Exécution		2020 Exécution		2021 Prévision		2021 Exécution		2022 Prévision PAP 2022		2023 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	1,78	1,68	7,24	5,28	9,54	8,43	35,89	35,73	10,56	8,98	65,70	64,13	10,01	16,33	104,83	104,83
Titre 2	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3,70	3,70	0,00	0,00	3,70	3,70
Total	1,78	1,68	7,24	5,28	9,54	8,43	35,89	35,73	10,56	8,98	69,40	67,83	10,01	16,33	108,53	108,53

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	164,05	108,53	-33,85 %
Durée totale en mois	48	36	-25,00 %

Le programme RRF est divisé en trois jalons majeurs (V1, V2 et V3).

Le premier correspond à la réalisation de la version du RRF, validée par le directeur interministériel du numérique (DINUM) dans son avis favorable de conformité en date du 18 novembre 2020. Le budget prévisionnel correspondant à ce premier jalon s'élevait à 164,05 M€ sur la période 2018-2022. À fin 2021, il a été consommé à hauteur de 87,98 M€, en léger retard par rapport à ce qui était initialement planifié. En effet la notification du marché de réalisation du RRF qui était prévue à l'automne 2021 a été repoussée au premier semestre 2022, décalant d'autant le début de la phase de la construction des infrastructures techniques du RRF et donc de consommation des crédits associés.

Les jalons suivants (V2 et V3) ont été budgétisés dans le projet de loi d'orientation pour le ministère de l'intérieur (LOPMI) sur la période 2023-2027, avec un besoin en financement total de 245 M€ hors revenus des utilisateurs du

RRF (estimés à 343 M€) sur la même période. À compter de 2026, les revenus tirés des utilisateurs du RRF, à hauteur de 115 à 117 M€ par an (dont 55,1 M€ pour le ministère de l'Intérieur), concourent à l'auto-financement du projet.

Le coût d'exploitation et de fonctionnement du RRF, en cible, sera inférieur de 28 M€ par an au coût complet actuel des réseaux radio bas débit, pour un service et un périmètre significativement supérieur. Le projet RRF permettra ainsi de dégager des gains budgétaires et opérationnels conséquents.

Les gains non économiques portent essentiellement sur :

- l'évolutivité du système ;
- la mise à disposition d'un haut débit mobile, fortement résilient ;
- une qualité audio sans commune mesure avec l'existant ;
- la possibilité de transmettre des flux vidéo, y compris du terrain vers la salle de commandement, et si besoin, en mode conférence ;
- des possibilités de géolocalisation fortement améliorées par rapport à l'existant (par exemple, avec le renvoi vers le terminal de l'utilisateur des données de géolocalisation de l'ensemble des membres de son propre groupe de communication) ;
- l'amélioration de l'efficacité des interventions des équipes de sécurité ou de secours doit également permettre de dégager des gains en termes de qualité du service public rendu (par exemple, en vies humaines supplémentaires préservées), même si ces gains ne peuvent pas faire l'objet d'un chiffrage pertinent à ce stade du projet.

■ SI AEF (SYSTÈME D'INFORMATION DE L'ADMINISTRATION DES ETRANGERS EN FRANCE)

L'Union européenne a adopté, à l'initiative de la Commission Européenne et avec le soutien des États membres une série de règlements visant à rendre plus efficaces et intégrés les systèmes d'informations européens. De nouveaux systèmes ont ainsi dû être mis en place et les systèmes existants doivent être profondément refondus.

Le programme « administration numérique pour les étrangers en France » (ANEF) a pour objectif la dématérialisation des étapes des procédures métier des volets : asile, immigration et accès à la nationalité française. Conduit jusqu'en 2022, le programme développe deux systèmes d'information de l'administration des étrangers en France (AEF) et l'administration de la nationalité française (ANF). Bien que non compris dans le périmètre de l'ANEF, France-Visa et HIPE (OFII) appartiennent aussi au domaine du SI des étrangers en France.

Année de lancement du projet	2015
Financement	Programme 303 et fonds de concours européens
Zone fonctionnelle principale	Gestion administrative des étrangers en France (asile, séjour, éloignement)

COÛT ET DURÉE DU PROJET

Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2018 et années précédentes		2019 Exécution		2020 Exécution		2021 Prévision		2021 Exécution		2022 Prévision PAP 2022		2023 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	31,70	28,60	6,50	7,40	9,17	9,63	4,50	5,00	5,20	5,51	12,00	12,00	18,00	19,43	82,57	82,57
Titre 2	1,20	1,20	3,50	3,50	3,50	3,50	3,50	3,50	3,00	3,00	3,00	3,00	6,00	6,00	20,20	20,20
Total	32,90	29,80	10,00	10,90	12,67	13,13	8,00	8,50	8,20	8,51	15,00	15,00	24,00	25,43	102,77	102,77

Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur

Programme n° 216 | Justification au premier euro

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	52,90	102,77	+94,27 %
Durée totale en mois	96	108	+12,50 %

Ces coûts ne tiennent pas compte des dépenses réalisées dans le cadre des projets AGDREF 2 et SIEF qui ont précédé le lancement d'ANEF.

En 2021, le programme 303 a participé au financement de l'ANEF à hauteur de 7,5 M€ en AE et CP. Le surcoût affiché provient de la poursuite de l'internalisation des effectifs de la direction de projet d'ANEF en 2020 et 2021 (coût titre 2) et d'un surcoût de 0,5 M€ dû à l'obligation de mettre en service au 1^{er} janvier 2021 la dématérialisation des attestations de travail (immigration professionnelle). Cette obligation faite suite aux annonces gouvernementales de l'automne 2019 et du transfert de compétence des ministères sociaux vers le ministère de l'Intérieur au 1^{er} janvier 2021. À cette date, les premiers périmètres de l'ANEF ont commencé de basculer en MCO : asile et visa long séjour titres de séjour VLS-TS. Au fur et à mesure des mises en service, les différentes briques basculent à leur tour en MCO. Ce montant est estimé à 2 M€ en 2022 et 2023.

Par ailleurs, le programme ANEF fait l'objet d'un financement au titre du fonds asile, migration, intégration (FAMI) sur la programmation 2014-2020 d'un montant conventionné de 14,36 M€ pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2019.

GAINS DU PROJET**Évaluation des gains quantitatifs du projet**

	Au lancement	Actualisation	Écarts en %
Gain annuel en M€ hors titre 2	15,00	15,00	
Gain annuel en M€ en titre 2	0,00	0,00	
Gain annuel moyen en ETPT	0	0	
Gain total en M€ (T2 + HT2) sur la durée de vie prévisionnelle de l'application	0,00	0,00	
Délai de retour en années	2	2	

Le programme ANEF (SI AEF et SI ANF) permettra de réaliser, à compter de 2023, des économies de fonctionnement évaluées en moyenne à 15 M€ par an. Ces économies résulteront de la réduction des indus sur l'allocation pour demandeurs d'asile (ADA), de l'accélération du traitement des convocations par l'OFPPRA, de la suppression des récépissés et titres provisoires émis au cours de la procédure de demande de titres de séjour et de la fin du recours à la gestion électronique de document privée en préfecture. Le système d'information AEF permettra également une dématérialisation des archives ainsi qu'une réduction du nombre de passages physique des usagers en préfecture ainsi qu'une forte diminution des files d'attente.

MARCHÉS DE PARTENARIAT**AOT-LOA / POLE DGGN ISSY-LES-MOULINEAUX**

Le ministère de la Défense a signé, en 2008, une AOT-LOA pour la construction et l'entretien du siège de la direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN) à Issy-les-Moulineaux. La gestion financière de l'AOT-LOA, portée par

le programme 152 « Gendarmerie nationale », a été transférée en 2012 sur le programme 216 dans le cadre de la rationalisation de la gestion immobilière des sites occupés par les services d'administration centrale.

AE CP	2019 et avant		2020		2021		2022	2023	2024 et après
	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Prévision	Prévision
Investissement	161 068 645	161 068 645	0	0	0	0	0	0	0
	22 743 423	22 743 423	3 356 488	3 356 488	2 637 234	2 637 234	4 553 957	3 831 674	123 945 869
Fonctionnement	30 126 599	30 126 600	3 299 829	3 299 829	4 242 769	4 242 769	4 412 114	4 486 607	107 429 639
	30 126 599	30 126 600	3 299 829	3 299 829	4 242 769	4 242 769	4 412 114	4 486 607	107 429 639
Financement	53 376 361	53 376 001	5 972 608	5 972 608	5 809 878	5 809 878	5 657 011	5 497 366	62 634 931
	53 376 361	53 376 001	5 972 608	5 972 608	4 359 546	4 359 546	7 107 343	5 497 366	62 634 931

MARCHÉ DE PARTENARIAT / CONTRAT DE PARTENARIAT / CREDIT-BAIL IMMOBILIER POLE DE RENSEIGNEMENTS DE LEVALLOIS

La direction générale de la sécurité intérieure est installée dans un immeuble situé sur la commune de Levallois-Perret, dans les Hauts-de-Seine. Cet immeuble a fait l'objet d'une procédure de location avec option d'achat (LOA) engagée en 2006. Cette option d'achat a été levée le 30 décembre 2016 par le recours à un crédit-bail immobilier dont l'échéancier est détaillé dans le tableau suivant :

AE CP	2019 et avant		2020		2021		2022	2023	2024 et après
	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Prévision	Prévision
Investissement	183 701 117	183 701 117	0	0	0	0	0	0	0
	49 486 230	49 486 230	11 972 655	11 972 655	16 413 356	16 413 356	16 889 148	17 375 610	71 564 118
Fonctionnement	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Financement	5 392 401	5 392 401	0	0	0	0	776 145	642 990	1 162 576
	3 725 002	3 725 002	761 841	761 841	905 558	905 558	776 145	642 990	1 162 576

MARCHÉ DE PARTENARIAT / CONTRAT DE PARTENARIAT/CREDIT BAIL IMMOBILIER GARANCE

L'acquisition de l'immeuble « Le Garance », dans le XX^e arrondissement, livré en 2015 et occupé par sept services du ministère de l'Intérieur, fait l'objet d'un crédit-bail immobilier (CBI) signé en 2014.

AE CP	2019 et avant		2020		2021		2022	2023	2024 et après
	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Prévision	Prévision
Investissement	140 960 155	140 960 155	0	0	0	0	0	0	0
	34 834 020	34 834 020	8 920 685	8 920 685	9 211 303	9 211 303	9 508 625	9 812 785	68 672 737
Fonctionnement	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Financement	16 894 292	16 894 292	0	0	0	0	0	0	0
	8 662 989	8 662 989	1 692 898	1 692 898	1 552 184	1 552 184	1 406 913	1 256 980	2 322 329

Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur

Programme n° 216 | Justification au premier euro

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2021	CP 2021
AE ouvertes en 2021 * (E1) 1 036 615 403	CP ouverts en 2021 * (P1) 790 475 738
AE engagées en 2021 (E2) 949 813 622	CP consommés en 2021 (P2) 756 320 718
AE affectées non engagées au 31/12/2021 (E3) 67 920 242	dont CP consommés en 2021 sur engagements antérieurs à 2021 (P3 = P2 - P4) 303 284 676
AE non affectées non engagées au 31/12/2021 (E4 = E1 - E2 - E3) 18 881 538	dont CP consommés en 2021 sur engagements 2021 (P4) 453 036 042

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 brut (R1) 779 000 137				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2020 (R2) 453 719				
Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 net (R3 = R1 + R2) 779 453 856	–	CP consommés en 2021 sur engagements antérieurs à 2021 (P3 = P2 - P4) 303 284 676	=	Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R4 = R3 - P3) 476 169 180
AE engagées en 2021 (E2) 949 813 622	–	CP consommés en 2021 sur engagements 2021 (P4) 453 036 042	=	Engagements 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R5 = E2 - P4) 496 777 580
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R6 = R4 + R5) 972 946 760
				Estimation des CP 2022 sur engagements non couverts au 31/12/2021 (P5) 234 072 623
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2022 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2021 (P6 = R6 - P5) 738 874 137

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2021 + reports 2020 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur

Programme n° 216 | Justification au premier euro

Le solde des engagements non couverts par des paiements au 31 décembre 2021 est de 973 M€ et concerne principalement les orientations suivantes :

- 201 M€ au titre d'opérations relevant des systèmes d'information et de communication (SIC) ;
- 261 M€ pour les opérations de réhabilitation immobilière d'administration centrale dont 256 M€ au titre de l'opération « Universeine » pour le site « post Lumière » ;
- 106 M€ au titre du crédit-bail immobilier de Levallois-Perret ;
- 134 M€ au titre du siège de la DGGN à Issy-les-Moulineaux ;
- 93 M€ au titre de l'opération immobilière Garance à Paris ;
- 87 M€ au titre des baux de l'administration centrale ;
- 18 M€ au titre des marchés pluriannuels de fluides ;
- 13 M€ pour les dépenses d'entretien et de nettoyage, de maintenance légère et de gardiennage ;
- 35 M€ au titre du fond interministériel de prévention de la délinquance ;
- 3,2 M€ pour l'action sociale ;
- 3 M€ pour les dépenses de formation ;
- 1,5 M€ au titre du contentieux ;
- 17,3 M€ pour les dépenses de fonctionnement courant au titre des restes à payer « frictionnel ».

Justification par action

ACTION

01 – État-major et services centraux

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
01 – État-major et services centraux	585 851 096	52 751 308	638 602 404	585 851 096	50 707 915	636 559 011
	592 404 699	49 397 205	641 801 905	592 404 699	47 173 394	639 578 093

Les dépenses de titre 2 sur l'action 01 « État-major et services centraux » regroupent l'ensemble des dépenses de personnels portés par le programme 216, à l'exception des effectifs de la direction générale des étrangers en France (DGEF), imputés sur l'action 08 et ceux de la délégation à la sécurité routière (DSR), sur l'action 09.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	585 851 096	592 404 699	585 851 096	592 404 699
Rémunérations d'activité	349 647 691	352 862 062	349 647 691	352 862 062
Cotisations et contributions sociales	225 521 154	231 557 145	225 521 154	231 557 145
Prestations sociales et allocations diverses	10 682 251	7 985 492	10 682 251	7 985 492
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	52 751 308	45 479 628	50 707 915	44 127 463
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	35 251 308	28 102 178	33 207 915	26 610 547
Subventions pour charges de service public	17 500 000	17 377 450	17 500 000	17 516 916
Titre 5 : Dépenses d'investissement		3 363 018		2 491 371
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		3 338 111		2 466 464
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		24 907		24 907
Titre 6 : Dépenses d'intervention		554 559		554 559
Transferts aux autres collectivités		554 559		554 559
Total	638 602 404	641 801 905	636 559 011	639 578 093

Après correction des erreurs d'imputation (0,13 M€ en AE et CP qui n'auraient pas dû être imputés sur l'action 01), les dépenses hors titre 2 de l'action 01 s'élèvent à 49,3 M€ en AE et 47,0 M€ en CP, détaillé comme suit :

- 17,3 M€ en AE et CP au titre de la subvention versée au conseil national des activités privées de sécurité (CNAPS) ;
- 16,3 M€ en AE et 14,2 M€ en CP pour le fonctionnement courant des services centraux (dont le cabinet du ministre de l'Intérieur, les services d'état-major, l'inspection générale de l'administration et les services territoriaux SIC) ;
- 2,3 M€ en AE et 2,2 M€ en CP pour la politique de communication du ministère ;
- 0,1 M€ en AE et CP pour les dépenses d'études et de prestations intellectuelles ;

Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur

Programme n° 216 | Justification au premier euro

- 1,8 M€ en AE et 2,1 M€ en CP au titre des dépenses connexes en ressources humaines imputées en titre 3 (congrés bonifiés, changement de résidence, remboursement de mises à disposition, etc.) ;
- 11,5 M€ en AE et 11,1 M€ en CP pour couvrir les dépenses de fonctionnement courant des SGAMI (hors immobilier).

Les dépenses d'investissement portées par l'action 01 à hauteur de 3,4 M€ en AE et 2,5 M€ en CP ont été consacrées à l'achat de véhicules, de matériels informatiques, et d'équipement pour le centre de recherches et d'expertise logistique (CREL). Les dépenses d'intervention (0,6 M€) correspondent quant à elles aux subventions versées aux fondations et associations (fondation pour la mémoire de l'esclavage, association du corps préfectoral & des hauts fonctionnaires du ministère de l'Intérieur).

Un écart de -2,6 M€ AE et -2,9 M€ CP est constaté sur l'action 01 entre la programmation détaillée en LFI pour 2021 (51,9 M€ AE et 49,9 M€ CP) et les montants de l'exécution budgétaire (49,3 M€ AE et 47,0 M€ CP).

Cet écart résulte principalement du non-paiement en 2021 des 1,5 M€ AE et CP prévus pour les remboursements dus au titre des mises à disposition de personnels pour les personnels de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris sur les sites d'administration centrale de Beauvau et de Levallois. Cette dépense a été décalée à début 2022. Les AE ont fait l'objet d'un report sur 2022 alors que les CP ont été transférés sur l'action 03 SIC pour couvrir des dépenses de la direction du numérique (DNUM) du ministère de l'Intérieur.

Le reste de la sous-consommation (-1,1 M€ AE et -1,3 M€ CP) résulte principalement de l'application de la réserve de précaution (-0,7 M€ AE et CP), des reports de crédits sur 2022 (0,3 M€ AE et CP au titre d'un fonds de concours perçu tardivement fin décembre 2021).

ACTION**03 – Système d'information et de communication**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
03 – Système d'information et de communication	-807	316 316 510 344 937 015	316 316 510 344 936 208	-807	294 573 876 337 248 554	294 573 876 337 247 748

Les crédits inscrits à l'action 03 couvrent les dépenses récurrentes de maintenance et d'investissement réalisées au profit de l'ensemble des directions et services du ministère. Ils concernent les infrastructures de communication (réseau informatique, téléphonique, messagerie, etc.), les moyens d'hébergement et de sauvegarde des applications nationales utilisées par les services centraux et déconcentrés dans le cadre de leurs missions opérationnelles, et le développement de nouveaux systèmes d'information. Ils servent également à couvrir les dépenses de postes de travail et de licences pour le parc informatique, ainsi que celles relatives aux activités de soutien et de pilotage suivies par la direction du numérique du ministère de l'Intérieur.

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Indépendance et compétitivité	51 194 059	35 698 156	57 332 713	21 391 124
Total	51 194 059	35 698 156	57 332 713	21 391 124

Le programme 216 a fait l'objet en 2021 de transferts à hauteur de 51,2 M€ en AE et de 57,3 M€ en CP depuis le programme 363 « Compétitivité » de la mission « Plan de relance ».

Le projet Réseau Radio du Futur a fait l'objet d'une dotation de 21,66 M€ en AE et 27,80 M€ en CP au titre des crédits du plan de relance 2021 exécutés sur le programme 216. Dans ce cadre, 6,07 M€ en AE et 3,9 M€ en CP ont été consommés soit un taux d'exécution respectif de 28,02 % et 14,03 %. Ce taux d'exécution s'explique par un décalage du calendrier de l'opération.

Le projet SI Européens a été doté de 29,53 M€ en AE et CP dans le cadre des crédits du plan de relance 2021 exécutés sur le programme 216. La consommation sur cet exercice s'élève à 29,63 M€ en AE et 17,53 M€ en CP soit 100,3 % et 59,4 % d'exécution respective.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel		-807		-807
Rémunérations d'activité		-807		-807
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	261 788 931	290 442 288	237 672 161	279 162 053
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	261 788 931	290 442 288	237 672 161	279 162 053
Titre 5 : Dépenses d'investissement	54 527 579	54 494 727	56 901 715	58 086 501
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	15 982 925	17 295 808	17 124 694	21 314 901
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	38 544 654	37 198 919	39 777 021	36 771 601
Total	316 316 510	344 936 208	294 573 876	337 247 748

L'action 03 a bénéficié en 2021 de crédits supplémentaires par rapport aux prévisions, correspondant notamment à une partie des crédits du Plan de relance exécutés sur le programme 216 après transfert de crédits par décret depuis le programme 363.

- hors mesures « plan de relance », les crédits consommés s'élèvent à 309 358 426 € en AE et 316 249 966 € en CP ;
- les crédits du plan de relance ont permis de financer deux projets phares du ministère de l'Intérieur : le projet Réseau Radio du Futur à hauteur de 6,07 M€ en AE et 3,9 M€ en CP, et le projet SI européens à hauteur de 29,5 M€ en AE et 17,2 M€ en CP, soit au total 35,6 M€ en AE et 21 M€ en CP.

L'écart entre la prévision (316,3 M€ en AE et 294,6 M€ en CP) et l'exécution 2021 (345 M€ en AE et 337,3 M€ en CP), soit une consommation supérieure de 28,7 M€ en AE et 42,7 M€ en CP, s'explique essentiellement par ces crédits supplémentaires « Plan de relance ».

Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur

Programme n° 216 | Justification au premier euro

Les dépenses hors titre 2 relatives aux systèmes d'information et de communication (SIC) s'élèvent, après correction des erreurs d'imputation, à 344,95 M€ en AE et 337,28 M€ en CP, regroupés en neuf grands domaines :

	Titre 3		Titre 5		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
1. Infrastructures réseaux, télécom, sécurité	73 936 527	69 741 882	7 898 854	10 181 282	81 835 381	79 923 163
2. Postes de travail et licences	10 008 094	10 600 885	984 159	43 802	10 992 253	10 644 687
3. Hébergement	41 328 666	25 937 822	5 265 385	5 766 158	46 594 051	31 703 980
4. Applications	55 436 070	55 373 128	62 956 942	59 559 658	118 393 013	114 932 786
5. Soutien et pilotage	3 073 047	5 105 328	489 875	325 274	3 562 922	5 430 602
6. Réseau radio du futur	3 085 991	3 180 665	7 471 474	5 790 798	10 557 465	8 971 463
7. Vidéoprotection	17 327 936	17 887 144	2 824 163	9 299 891	20 152 099	27 187 036
8. INPT	46 998 103	53 611 139	4 570 178	3 852 527	51 568 282	57 463 666
9. Innovation et transformation numérique	401 496	545 799	896 052	479 081	1 297 548	1 024 879
Total	251 595 932	241 983 791	93 357 083	95 298 470	344 953 015	337 282 261

Les crédits mis à disposition de l'action 03 en 2021 ont permis d'assurer le maintien en condition opérationnelle (MCO) des infrastructures, des réseaux (réseau interministériel de l'État (RIE), moyens de communication), des liaisons Orange utilisées par les services de sécurité du ministère de l'Intérieur entre les relais radio et les sites concentrateurs radios, des plateformes d'hébergement et des applications informatiques. Ils ont aussi permis de financer deux projets majeurs du ministère de l'Intérieur : Réseau Radio du Futur (10,6 M€ en AE et 9 M€ en CP) et SI européens (29,5 M€ en AE et 17,17 M€ en CP), ayant bénéficié des crédits issus du Plan de relance.

L'année 2021 a été marquée par des dépenses sur les postes suivants :

- **infrastructures réseaux, télécom, sécurité** : 81,8 M€ en AE et 79,9 M€ en CP consommés. L'exécution est supérieure à la prévision et s'explique notamment par un changement de la comptabilisation de 2 opérations : la MCO Rubis dans CHORUS (14,8 M€ en AE et 15,6 M€ en CP) et Quartz pour l'Outre-Mer (1,18 M€ en AE et 0,7 M€ en CP) qui étaient précédemment comptabilisées dans les dépenses de l'INPT. Cette évolution a eu pour effet de réduire d'autant le montant de l'INPT (-20,5 M€ en AE et -16,6 M€ en CP par rapport au PAP pour 2021) ;

- **postes de travail et licences** : 11 M€ en AE et 10,6 M€ en CP consommés, dont 10,3 M€ en AE et 9,3 M€ en CP pour des renouvellements de licences Microsoft. Des financements supplémentaires ont été alloués par le responsable de programme de l'Administration territoriale (3,5 M€ en AE et en CP) ;

- **hébergement** : 46,5 M€ en AE et 31,7 M€ en CP ont été consommés. La prévision a été sous-estimée au moment de l'élaboration du PAP pour 2021 en raison du rattachement de certaines dépenses sur d'autres postes ;

- **applications** : 118,4 M€ en AE et 114,9 M€ en CP consommés. Ce chiffre comprend notamment les dépenses du Plan de relance liées aux systèmes d'information européens (29,5 M€ en AE et 17,17 M€ en CP) et des dépenses supplémentaires qui ont pu être exécutées grâce à des financements complémentaires des directions métiers pour des projets tels que le développement de l'application eDemocratie, le SI Fourrières et ENVOL ;

- **soutien et pilotage** : 3,6 M€ en AE et 5,4 M€ en CP consommés. Sur ce poste de dépenses, 1,6 M€ en AE et 1,4 M€ en CP ont permis de financer la production des dernières versions de cartes professionnelles destinées aux agents affectés dans les différents services du ministère de l'intérieur ;

- **réseau radio du futur (RRF)** : 10,6 M€ en AE et 8,9 M€ en CP ne prennent pas en compte l'intégralité de la dépense car la partie des dépenses allouées au projet PC STORM a été rattachée aux infrastructures. Le montant global s'élève à 16,5 M€ en AE et 12,7 M€ en CP ;

- **vidéoprotection pour le périmètre de la préfecture de police (PVPP)** : 20,2 M€ en AE et 27,6 M€ en CP consommés. Des dépenses supplémentaires ont été financées grâce à des crédits spécifiques alloués pour la

préparation des jeux olympiques de 2024. Le montant des CP consommés est inférieur à la prévision en raison d'un retard du dépôt des factures par le prestataire ;

- **INPT** : 51,5 M€ en AE et 57,4 M€ en CP consommés. Il s'agit de liaisons France Telecom entre les relais radio et les sites concentrateurs radios permettant un meilleur maillage et la résilience de la couverture (liaisons utilisées par PN, GN et DGSCGC). Cette dépense est moindre que prévu à la suite du rattachement des dépenses de la MCO RUBIS au poste infrastructures, réseaux, télécoms et sécurité ;

- **innovation et transformation numérique** : 1,3 M€ en AE et 1,02 M€ en CP consommés. L'exécution a conduit à rattacher une partie de la dépense initialement programmée sur le fonctionnement (titre 3) à de l'investissement. Une autre partie des dépenses notamment le projet HISTOVEC a été comptabilisé sur le titre 5 de l'application. Les crédits consommés au global pour la sous-direction s'élèvent à 2,28 M€ en AE et 1,65 M€ en CP.

ACTION

04 – Action sociale et formation

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
04 – Action sociale et formation	16 385	45 663 559 39 288 365	45 663 559 39 304 751	16 385	45 663 559 38 633 013	45 663 559 38 649 399

Les dépenses de l'action 04 « Action sociale et formation », soit 39,30 M€ d'AE et 38,65 M€ de CP, couvrent les dépenses suivantes :

- les actions de formation réalisées au bénéfice des personnels du ministère de l'Intérieur aussi bien au centre national de formation (CNF) de Lognes que dans les territoires, incluant la formation des personnels administratifs de la police nationale, des personnels civils de la gendarmerie nationale, et des personnels de la sécurité routière (formations transversales et actions de promotion professionnelle), ainsi que les concours et examens professionnels organisés pour le recrutement et la promotion des agents. Ces crédits couvrent également les dépenses liées à l'apprentissage pour l'ensemble des directions relevant du secrétariat général du ministère de l'intérieur. Enfin, ils servent également à financer les CPF pour les agents d'administration centrale ainsi que pour les agents des préfectures, sous-préfectures, juridictions administratives, et ceux affectés en DDI qui relèvent du ministère de l'intérieur ;
- les dépenses relatives aux politiques sociales dont la sous-direction de l'action sociale de la direction des ressources humaines a la responsabilité.

Dépenses de formation, concours et promotion professionnelle (4,7 M€ en AE et 5,2 M€ en CP)

	Inducteur de coût	Nombre (1)	Coût unitaire (2)	Observations	Montant (en CP en €) (3) = (1) x (2)
Formation professionnelle CNF	Journées stagiaires	19 590	174,75	1. Logistique (transport, hébergement et restauration) 2. Pédagogie 3. Apprentissage, CPF	3 423 380 €
Actions de formation déconcentrées (réseau)	Journées stagiaires	28 952	11,70	Réseau préfectures et SZSIC	338 769 €
Concours	Inscrits	20 964	41,58	Location de salles, reprographie, affranchissement...	871 688 €
Promotion professionnelle	Agents formés à Lognes et en régions	4 957	107,27		531 749 €

Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur

Programme n° 216 | Justification au premier euro

Total	5 165 585 €
--------------	-------------

Conditionnée à l'évolution de la crise sanitaire, à l'instar de l'année 2020, l'activité de la sous-direction du recrutement et de la formation (SDRF) a été impactée en 2021 par celle-ci. Toutefois, l'effet de la crise sanitaire a été observé dans des proportions moindres et principalement durant le premier semestre.

En effet, en ce qui concerne la formation, il est à noter une baisse du nombre de journées stagiaires et du montant total des coûts relatifs à la formation par rapport à la prévision.

Comme indiqué supra, la crise sanitaire durant laquelle il était parfois difficile voire impossible de se déplacer, a conduit à l'annulation de sessions, réduisant de fait les dépenses et le nombre de journées stagiaires au niveau national.

Une grande partie des priorités de formation, notamment celles afférentes à la prise de poste, en mettant en place des mesures d'ajustements logistiques et pédagogiques, ont ainsi pu être réalisées.

L'un des leviers majeurs utilisés a été le recours au distanciel dès lors que les modalités pédagogiques de la formation le permettaient, ce afin de maintenir et de garantir la tenue d'un maximum de formations.

Ce recours accru au distanciel a pu engendrer des surcoûts liés notamment à l'utilisation de classes virtuelles. Toutefois, cela a également eu pour conséquence de réduire de manière significative les coûts logistiques (-0,5 M€).

Malgré ces économies réalisées, le coût unitaire d'une journée stagiaire au CNF demeure élevé. Les formations animées par des prestataires externes ont en effet généré des coûts pédagogiques qu'elles soient organisées en présentiel, par classes virtuelles ou webinaires et d'autre part par l'apprentissage qui représente une dépense conséquente d'environ 1 M€.

En ce qui concerne le recrutement, le plan de charge décliné dans le PAP est resté inchangé malgré la crise sanitaire ; ce sont près de 30 concours et examens professionnels qui ont été organisés.

La crise a toutefois induit des surcoûts en termes d'organisation logistique (en raison de la démultiplication des locations de salles, de la nécessité d'avoir davantage de surveillants, de l'achat de matériels de protection notamment).

Dépenses d'action sociale (33,49 M€ en AE et 32,36 M€ en CP hors FIPHFP)

Malgré la poursuite de la crise sanitaire, les dépenses d'action sociale hors titre 2 demeurent stables par rapport à 2021 (+ 0,3 M€ en AE et - 0,3 M€ en CP). Ce sont donc 33,49 M€ en AE et 32,36 M€ en CP qui ont été consacrés aux politiques d'action sociale, détaillées dans le tableau ci-dessous. S'ajoutent à ces dépenses 1,1 M€ de crédits versés par le FIPHFP et destinés à financer les actions en faveur de l'insertion des personnes en situation de handicap, soit une consommation totale de 34,59 M€ en AE et 33,46 M€ en CP pour les politiques d'action sociale, relevant du titre 3, portées par le programme 216.

Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur

Programme n° 216 | Justification au premier euro

Politiques menées	Inducteur de coût	Nombre (1)	Coût unitaire (2)	Montant (CP en €) (3)=(1)x(2)
Offre de services collectifs	Restauration : prestation repas réglementaire nombre annuel de repas pris en charge	2 944 000	1,39	4 092 160
	Restauration : prestation complémentaire (aide au repas) Nombre annuel de repas pris en charge	1 276 000	2,74	3 496 240
	Restauration : Fonctionnement/ESR Nombre total d'agent	204 980	18	3 689 640
	Séjour et actions locales : Nombre de bénéficiaires	100 250	29,70	2 977 425
	Professionnels de soutien	Médecine de prévention : nombre de visites	65 000	92,24
	Service social : coût / assistant social	189	4274	807 786
	Santé et sécurité au travail : coût fonctionnement / intervention	157	557	87 449
Insertion des personnes handicapées	Aides financières : nombre d'actions	141	1649	232 509
Partenariat social	2 fondations, 9 associations			10 660 220
Missions transversales	Campagnes de prévention, études : nombre d'actions	69	4700	324 300
Total				32 363 329 (hors FIPHFP)

- offre de services collectifs :

Ces dépenses d'un montant total de 14,26 M€ concernent la restauration (11,28 M€) ainsi que les séjours et actions locales (2,98 M€).

En matière de restauration, la prévision d'augmentation de la dépense prévue au PAP pour 2021 ne s'est pas réalisée compte tenu de la crise sanitaire et de la généralisation du télétravail. En effet, le contexte n'a pas permis notamment de développer comme programmé, les conventionnements avec les restaurateurs privés au profit des personnels en horaires atypiques, les restaurants ayant été fermés plusieurs mois au cours de l'année.

Les consommations connaissent toutefois une hausse par rapport à 2020 (3,91 % en AE et de 9,67 % en CP).

Concernant les dépenses de séjour et actions locales, les consommations ont augmenté (+0,55 M€) du fait notamment de la revalorisation du montant des budgets d'initiatives locaux en 2021.

- professionnels de soutien :

Ces dépenses sont effectuées au titre des politiques de médecine préventive (6 M€ en CP), du service social (0,81 M€) et des inspecteurs de la santé et de la sécurité au travail (0,09 M€). Le montant consommé est inférieur d'1 M€ par rapport aux prévisions du PAP pour 2021 (7,84 M€). Cet écart s'explique par des rétablissements de crédits intervenus en cours de gestion à hauteur de 1 M€ qui sont venues minorer les consommations (notamment dans le cadre du

contrat de transformation numérique du service de santé au travail passé avec le fond de transformation de l'action publique).

- insertion des personnes handicapées :

Les crédits alloués par le FIPHFP de 1,1 M€ ont été entièrement consommés. La consommation des crédits handicap « métier » est de 0,23 M€ soit un montant proche des prévisions du PAP (0,25 M€).

- partenariat social :

Les dépenses de partenariat social s'élèvent à 10,66 M€, soit un montant proche des prévisions du PAP (10,79 M€). Les dépenses sont en légère augmentation par rapport à 2020 (+0,18 M€). Cette augmentation s'explique notamment par la perception par la Fondation Jean Moulin d'un complément de subvention du fait de dépenses supplémentaires liées à la mise en œuvre de la loi issue des États généraux de l'alimentation (EGALIM) dans le cadre de la restauration collective.

- missions transversales :

Le niveau de consommation est supérieur aux prévisions (0,3 M€ au lieu de 0,14 M€). Les dépenses ont augmenté du fait de la prise en charge de nouvelles dépenses en 2021 (cellule de soutien psychologique au profit des agents du secrétariat général, paiement de prestations assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre du déploiement du système d'information du service médical).

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel		16 385		16 385
Rémunérations d'activité		12 961		12 961
Prestations sociales et allocations diverses		3 425		3 425
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	45 663 559	37 354 882	45 663 559	36 206 771
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	45 663 559	37 354 882	45 663 559	36 206 771
Titre 5 : Dépenses d'investissement		415 578		908 337
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		415 578		908 337
Titre 6 : Dépenses d'intervention		1 517 905		1 517 905
Transferts aux autres collectivités		1 517 905		1 517 905
Total	45 663 559	39 304 751	45 663 559	38 649 399

Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur

Programme n° 216 | Justification au premier euro

ACTION**05 – Affaires immobilières**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
05 – Affaires immobilières		92 469 134 349 575 585	92 469 134 349 575 585		137 189 031 168 113 295	137 189 031 168 113 295

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	74 662 064	60 144 703	102 668 140	132 293 886
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	74 662 064	60 144 703	102 668 140	132 293 886
Titre 5 : Dépenses d'investissement	17 807 070	289 430 882	34 520 891	35 819 410
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	17 807 070	289 430 882	34 520 891	35 723 895
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État				95 514
Total	92 469 134	349 575 585	137 189 031	168 113 295

L'exécution des crédits sur l'action 05 « affaires immobilières » concerne les dépenses immobilières de fonctionnement et d'investissement des sites d'administration centrale. Ces dépenses comprennent, depuis le 1^{er} janvier 2020, celles des secrétariats généraux d'administration du ministère de l'Intérieur (SGAMI), transférés du programme 176 « police nationale ».

Les dépenses de fonctionnement concernent les postes de dépenses relatifs aux loyers de droit commun, aux loyers de titre 3 des partenariats publics privés et crédits-bails immobiliers, aux opérations de maintenance courante, aux fluides, et aux opérations d'entretien et d'aménagement des sites. Les dépenses d'investissement de l'action 05 concernent quant à elles les postes de dépenses relatifs aux loyers de titre 5 des partenariats publics privés et crédits-bails immobiliers, et aux opérations de maintenance lourde-réhabilitation des sites.

Une surconsommation de 257,9 M€ en AE et 31,0 M€ en CP est constatée sur l'action 05 entre la programmation détaillée en LFI pour 2021 et les montants de l'exécution budgétaire. Cet écart est la conséquence des éléments suivants :

- le financement, non prévu en LFI pour 2021, pour 286,6 M€ en AE et 30,2 M€ en CP, d'un ensemble immobilier en l'état futur d'achèvement (VEFA) sur le site « Universeine », pour l'installation des services « support » du ministère, à horizon de fin 2026. Les crédits ont été ouverts en LFR ;
- une surconsommation de 9,1 M€ en CP résultant des prises à bail de surfaces supplémentaires réalisés en fin de gestion 2020 sur les sites administratifs de « Lumière » (Paris) et du « Capitole » (Nanterre). Le renforcement des missions de la direction centrale de la police judiciaire, du service national des enquêtes administratives de sécurité et du service central du renseignement territorial a nécessité une extension des surfaces attribuées, entraînant de manière concomitante une augmentation de la dépense « loyers », dont l'effet sur la consommation de CP s'est reporté sur les années 2021 et suivantes, après la fin des périodes de franchise ;

- une sous-consommation de 9,0 M€ en AE résultant du décalage à 2022 de l'engagement des baux des sites de Lognes et du Réseau Radio du Futur (RRF) pour lequel les recherches de locaux se poursuivent ;
- une sous-consommation de 4,8 M€ en AE et 1,2 M€ en CP en raison du réengagement du marché « gros électricité » après la faillite du prestataire Hydroption. Le premier marché avait été engagé pour une période de deux ans sur la période 2022/2023. À la suite à son annulation, l'engagement du nouveau marché a été réalisé pour 2022 uniquement, avec pour conséquence, un différentiel négatif de 4,8 M€ en AE et 1,2 M€ en CP ;
- une moindre dépense de 4,6 M€ en CP sur les dépenses des travaux d'aménagement et d'entretien ;
- une minoration, pour 2,5 M€ en CP de l'exécution du loyer de l'AOT de la DGGN à Issy-les-Moulineaux en raison du déport sur le début de l'exercice 2022 du paiement de deux factures du 4^{ème} trimestre 2021, le mécanisme de règlement des échéances prévu dans le partenariat public privé (PPP) en ouvrant la possibilité ;
- le report de 14,9 M€ d'AE affectées non engagées pour l'opération de site unique de la DGSI.

ACTION

06 – Affaires juridiques et contentieuses

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
06 – Affaires juridiques et contentieuses	984	88 500 000 95 362 073	88 500 000 95 363 057	984	88 500 000 94 836 473	88 500 000 94 837 456

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel		984		984
Prestations sociales et allocations diverses		984		984
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	88 500 000	95 362 073	88 500 000	94 836 473
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	88 500 000	95 362 073	88 500 000	94 836 473
Total	88 500 000	95 363 057	88 500 000	94 837 456

Les crédits ouverts en loi de finances initiale pour 2021 s'élevaient à 88,5 M€ en AE et en CP pour les dépenses de contentieux et de protection fonctionnelle auxquels ont été appliquées une mise en réserve de précaution à hauteur de 4 % et mise en réserve ministérielle de 1 %.

Par conséquent, le montant des ressources initiales s'élevait à 84,4 M€ en AE et en CP. La dotation a été complétée à hauteur de 10 M€ en AE et en CP par transfert en gestion du programme 135 (9 M€) et du programme 109 (1 M€) puis à hauteur d'1 M€ fin novembre à la suite des redéploiements de crédits internes au programme.

La consommation au 31 décembre 2021 s'élève à 95,4 M€ en AE et 94,8 M€ en CP. Le taux d'exécution s'établit ainsi pour l'année 2021 à 96,8 % en AE et 96,3 % en CP (107,8 % en AE et 107,2 % en CP par rapport à la LFI pour 2021).

Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur

Programme n° 216 | Justification au premier euro

De manière générale, la fin des confinements stricts a entraîné des écarts parfois assez importants par rapport à l'exécution 2020 sur certains postes de dépense.

Cette année, à la suite de la reprise d'activité après la crise sanitaire, la consommation a suivi un rythme plus lisse. La dotation initiale de 88,5 M€ en LFI, dans la continuité de l'exercice 2020, a permis de fluidifier l'instruction et la mise en paiement des dossiers et d'assurer une consommation des crédits tout au long de l'année. En effet, en début de gestion, la DLPAJ a pu allouer aux préfetures et SGAMI des enveloppes couvrant la plus grande part de leurs besoins, permettant ainsi une plus grande responsabilisation quant à l'utilisation de leurs crédits sur toute l'année.

L'année 2021 a été marquée par la condamnation de l'État et l'exécution d'un dossier à fort enjeu financier dans le cadre des autres mises en cause de l'État, celui-ci relevant de la direction générale des collectivités locales (DGCL).

1. Dépenses de contentieux (77 602 936 € en CP)

Domaines d'intervention de la dépense	Consommation 2021 (en CP en €)
Refus de concours de la force publique	35270787
Attroupements	1493892
Autres mises en cause de l'État	9316217
Accidents de la circulation	12728922
Litiges droit des étrangers	18793118
Total	77602936

a) Refus de concours de la force publique :

Premier poste de dépense contentieuse, son niveau a augmenté par rapport à 2020 (+16,6 %) et poursuit la tendance déjà observée l'année dernière liée à la crise sanitaire.

En effet, le Gouvernement a adopté plusieurs mesures dans le cadre de la crise sanitaire :

- la prolongation de la trêve hivernale du 1^{er} avril au 10 juillet 2020, prévue dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire par l'article 10 de la loi n°2020-546 ;
- la prolongation de la trêve hivernale du 31 mars au 31 mai 2021 prévue par l'ordonnance n° 2021-141 du 10 février 2021. Cette ordonnance étend la période de protection pour les occupants menacés d'expulsion tout en prévoyant les mécanismes d'indemnisation pour les bailleurs concernés.

Ces mesures ont eu pour effet une forte augmentation des refus opposés aux demandes d'octroi de concours de la force publique, et, en conséquence celle des demandes indemnitaires afférentes, tout en allongeant la durée de la période de responsabilité de l'État. Il en a résulté que l'indemnisation des bailleurs a généré un fort accroissement des dépenses portées par l'action 06 du programme 216, même si une partie des demandes indemnitaires sont étalées dans le temps. Pour faire face à cet accroissement, un transfert en gestion de 10 M€ est intervenu depuis les crédits du ministère chargé du Logement.

b) Attroupements :

Au titre de l'année 2021, ce poste de dépense a été plus faiblement touché par le mouvement des gilets jaunes même si l'essentiel des dépenses relève des demandes indemnitaires présentées suite aux dommages occasionnés dans ce cadre.

L'exécution 2021 s'établit ainsi à 1,5 M€ (amiable et contentieux) pour les attroupements avec une très forte prévalence des dossiers gilets jaunes.

La plupart des demandes indemnitaires déjà connues de la DLPAJ ont fait l'objet d'un refus d'indemnisation, les conditions de l'article L211-10 du code de sécurité intérieure étant analysées comme n'étant pas remplies. La DLPAJ reste donc particulièrement vigilante, l'émergence de contentieux juridictionnels étant probable en raison du nombre important de rejet de demandes indemnitaires amiables. Il en résulterait alors un étalement dans le temps plus important des règlements indemnitaires au fur et à mesure des condamnations éventuelles.

c) Autres mises en cause de l'État :

Ce poste de dépenses est en très forte augmentation par rapport à 2020. Cela s'explique essentiellement par la condamnation de l'État, devenue définitive (CAA de Marseille, 26 janvier 2021, n° 19MA00824), à indemniser la commune de Gémenos du préjudice subi par elle en raison de l'irrégularité dont était entachée l'enquête publique préalable à une déclaration d'utilité publique à hauteur de 2 950 585 €.

Les recommandations du rapport de l'IGA de janvier 2018 sur l'imputation budgétaire des contentieux du ministère de l'Intérieur, conformément au principe de spécialité des crédits budgétaires prévu à l'article 7 de la loi n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée *relative aux lois de finances* continuent d'être appliquées. Cette application permet une meilleure maîtrise de cette dépense par la prise en charge par les autres ministères et les autres directions du ministère de l'Intérieur du coût des condamnations indemnitaires relevant des politiques dont ils assurent la conduite et le financement, y compris en première instance, dans le cas de leur mise en œuvre déconcentrée sous l'autorité du préfet en application du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 *relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements*.

Par ailleurs, l'activité d'appui et de conseil aux préfetures des sept pôles d'appui juridique (PAJ), notamment les trois PAJ police administrative et les deux PAJ « responsabilité de l'État », continue de permettre d'éviter les contentieux par des conseils en amont. Ils assurent pour les préfetures l'instruction des contentieux complexes et une défense optimisée des intérêts de l'État en lien avec les préfetures. Ils permettent également la détection des dossiers à fort enjeu financier relevant des autres mises en cause de l'État.

d) Accidents de la circulation :

Ce poste de dépenses est en augmentation par rapport à l'année 2020 (+ 17,5 %).

Le nouveau service d'assurance automobile du ministère de l'Intérieur (SAAMI) service à compétence nationale rattaché à la DLPAJ a été créé par arrêté du 4 septembre 2020. Ce service dédié au traitement des dossiers d'accidents de la circulation et qui exerce des compétences auparavant dispersées entre la DLPAJ et les SGAMI permet une gestion professionnalisée uniformisée et économe de ces dossiers (maîtrise de la dépense sur le programme 216 et augmentation des recettes sous forme de rétablissement de crédits sur les programmes 152 et 176 notamment).

L'action du SAAMI depuis sa mise en place a permis un apurement d'une partie du stock accumulé l'année passée en raison du contexte sanitaire et de sa création. Ces deux éléments expliquent cette augmentation des dépenses.

e) Litiges relatifs au droit des étrangers :

La reprise de l'activité contentieuse en 2021 a entraîné une augmentation des dépenses sur ce poste (+ 9 % par rapport à 2020).

Sur le plan de la maîtrise de la dépense, les actions destinées notamment à sécuriser les actes en amont et à renforcer la défense contentieuse ont continué (veille jurisprudentielle et bibliothèques de paragraphes en ligne, formations). La DLPAJ participe à ce titre aux actions de formation et de veille jurisprudentielle.

2. Dépenses de protection des fonctionnaires (17 213 408 € en CP)

Troisième poste de la dépense contentieuse, ce poste de dépense augmente de 11 % par rapport à l'année 2020, majoritairement en raison de la fin des confinements stricts et de la reprise de l'activité juridictionnelle.

Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur

Programme n° 216 | Justification au premier euro

La protection fonctionnelle est accordée selon les modalités les plus adaptées pour assurer l'assistance de l'agent victime d'attaque à l'occasion de ses fonctions, de l'accompagnement par le service de l'agent dans ses démarches à l'assistance par un avocat. Dans ce cas, les honoraires pris en charge par l'État sont encadrés.

Concernant le fonds de garantie des victimes des actes du terrorisme et d'autres infractions (FGTI), les remboursements se poursuivent et la fin d'année a été marquée par des règlements importants du stock de dossiers supérieurs à 15 000 € (Commission d'indemnisation des victimes d'infractions) liés à la préfecture de police.

ACTION**08 – Immigration, asile et intégration**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
08 – Immigration, asile et intégration	40 597 056		40 597 056	40 597 056		40 597 056
	38 109 183		38 109 183	38 109 183		38 109 183

L'action 08 « Immigration, asile et intégration » regroupe les effectifs et la masse salariale de la direction générale des étrangers en France (DGEF).

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	40 597 056	38 109 183	40 597 056	38 109 183
Rémunérations d'activité	25 847 627	24 258 072	25 847 627	24 258 072
Cotisations et contributions sociales	14 592 830	13 721 916	14 592 830	13 721 916
Prestations sociales et allocations diverses	156 599	129 196	156 599	129 196
Total	40 597 056	38 109 183	40 597 056	38 109 183

ACTION**09 – Sécurité et éducation routières**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
09 – Sécurité et éducation routières	127 846 946		127 846 946	127 846 946		127 846 946
	127 152 337		127 152 337	127 152 337		127 152 337

L'action 09 « Sécurité et éducation routières » regroupe notamment les effectifs et la masse salariale de la délégation à la sécurité routière (DSR), avec une exécution conforme à la prévision en LFI pour 2021.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	127 846 946	127 152 337	127 846 946	127 152 337
Rémunérations d'activité	79 650 752	76 825 560	79 650 752	76 825 560
Cotisations et contributions sociales	47 928 499	50 112 189	47 928 499	50 112 189
Prestations sociales et allocations diverses	267 695	214 588	267 695	214 588
Total	127 846 946	127 152 337	127 846 946	127 152 337

ACTION

10 – Fonds interministériel de prévention de la délinquance

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
10 – Fonds interministériel de prévention de la délinquance		65 663 869	65 663 869		65 425 513	65 425 513
		71 253 379	71 253 379		70 315 989	70 315 989

La LFI pour 2021 prévoyait un montant de 65,7 M€ en AE et 65,4 M€ en CP dont 65,4 M€ en AE et 65,2 M€ en CP au titre des dépenses d'intervention destinées à financer les actions portées par le FIPD.

Les dépenses de l'action 10 « Fonds interministériel de prévention de la délinquance », soit 71,3 M€ en AE et 70,3 M€ en CP enregistrent une hausse de 0,5 M€ en AE et 5,9 M€ en CP, soit respectivement + 0,7 % et + 9,1 % par rapport à 2020. Cela s'explique principalement par l'octroi de reports de crédits non consommés au titre de l'année 2020.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	270 000	1 298 383	270 000	1 086 972
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	270 000	908 894	270 000	807 753
Subventions pour charges de service public		389 489		279 220
Titre 6 : Dépenses d'intervention	65 393 869	69 954 995	65 155 513	69 229 016

Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur

Programme n° 216 | Justification au premier euro

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Transferts aux entreprises		468 821		461 356
Transferts aux collectivités territoriales	25 000 000	25 056 453	25 000 000	25 356 634
Transferts aux autres collectivités	40 393 869	44 429 722	40 155 513	43 411 027
Total	65 663 869	71 253 379	65 425 513	70 315 989

Les dépenses de l'action 10 « Fonds interministériel de prévention de la délinquance », soit 71,25 M€ d'AE et 70,32 M€ de CP (après correction des erreurs d'imputations), couvrent les dépenses suivantes :

Dépenses de fonctionnement :

Les crédits prévus en LFI à hauteur de 0,27 M€ correspondent au budget de fonctionnement du secrétariat général du comité interministériel de la prévention de la délinquance et de la radicalisation (SGCIPDR) qui est exécuté sur l'action 01 du programme 216. Aussi, les dépenses de « fonctionnement » exécutées sur l'action 10 correspondent à des erreurs d'imputation et auraient dues être comptabilisées en dépenses d'intervention (titre 6).

Dépenses d'intervention :

Au titre de la prévention de la délinquance :

- actions en direction du public jeune (prévention de la récidive, lutte contre le décrochage scolaire, promotion de la citoyenneté, alternatives aux poursuites et à l'incarcération) : 11,5 M€ consommés en AE contre 11,5 M€ en LFI pour 2021 ;
- prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales et de l'aide aux victimes, ainsi que le financement de postes d'intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie (ISCG) : 16,6 M€ consommés en AE contre 11,2 M€ en LFI pour 2021 ;
- actions pour améliorer la tranquillité publique (actions de médiation et de dialogue police population, aménagements de sécurité/ financement de postes de coordonnateurs des plans locaux de prévention de la délinquance / soutien et ingénierie de projets / autres actions de prévention de la délinquance) à hauteur de 4,7 M€ pour 6,3 M€ ouverts en LFI pour 2021.

Au titre de la prévention de la radicalisation :

- 14,6 M€ consommés en AE au titre des actions des référents de parcours de radicalisation mais également de contre-discours, de soutien à l'insertion, de soutien à la parentalité, de soutien psychologique, de sensibilisation en et hors entreprise et de lutte contre les dérives sectaires, contre 15,8 M€ en LFI pour 2021.

Au titre des autres actions de sécurisation (Programme S) :

- 18,7 M€ consommés en AE au titre des installations de vidéoprotection, de la sécurisation des établissements scolaires, mais également d'équipement des polices municipales, contre 15,5 M€ en LFI pour 2021.

Au titre des actions de sécurisation des sites sensibles (Programme K) :

- 5,2 M€ consommés en AE sur cette ligne budgétaire pour 4,95 M€ ouverts en LFI pour 2021.

L'exécution sur le programme Délinquance est supérieure au montant prévisionnel en LFI compte tenu de l'engagement politique à un soutien renforcé à la création de postes d'intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie (ISCG) (6,9 M€), ainsi qu'au renforcement du programme « sécurisation » dont le soutien à la vidéo-protection (14,7M€).

Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
CNAPS - Conseil national des activités privées de sécurité (P216)	17 246 937	17 246 937	17 500 000	17 500 000	17 267 450	17 267 450
Subventions pour charges de service public	17 246 937	17 246 937	17 500 000	17 500 000	17 267 450	17 267 450
Réseau Canopé (P214)	81 300	81 300			74 800	81 030
Transferts	81 300	81 300			74 800	81 030
Universités et assimilés (P150)	160 258	126 046			42 092	125 032
Subventions pour charges de service public	120 000	83 288			30 000	106 690
Transferts	40 258	42 758			12 092	18 342
Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche (P150)	21 340	21 340			15 000	15 000
Transferts	21 340	21 340			15 000	15 000
CNRS - Centre national de la recherche scientifique (P172)	101 288	31 935			55 919	118 707
Subventions pour charges de service public	101 288	31 935				76 768
Transferts					55 919	41 939
Groupe Mines Télécom (P192)		13 750			30 000	15 000
Subventions pour charges de service public		13 750			30 000	15 000
EPIDE - Etablissement pour l'insertion dans l'emploi (P102)	4 200	4 200			4 000	4 000
Transferts	4 200	4 200			4 000	4 000
AFPA - Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes (P103)	6 500	6 500			6 500	6 500
Transferts	6 500	6 500			6 500	6 500
Total	17 621 823	17 532 008	17 500 000	17 500 000	17 495 761	17 632 719
Total des subventions pour charges de service public	17 468 225	17 375 910	17 500 000	17 500 000	17 327 450	17 465 908
Total des transferts	153 598	156 098			168 311	166 811

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DES OPÉRATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

EMPLOIS EN FONCTION AU SEIN DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Opérateur	ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes	ETPT rémunérés par les opérateurs				ETPT rémunérés par d'autres collectivités
		sous plafond *	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis	
CNAPS - Conseil national des activités privées de sécurité	0 0 0	211 221 209	0 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0
Total	0 0 0	211 221 209	0 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0

Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur

Programme n° 216 | Justification au premier euro

Opérateur	ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes	ETPT rémunérés par les opérateurs				ETPT rémunérés par d'autres collectivités
		sous plafond *	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis	
Réalisation 2020 Prévision 2021 Réalisation 2021						

* Les emplois sous plafond 2021 font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2021 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2021.

L'exécution du plafond d'emplois du CNAPS pour 2021 est de 209,4 ETPT soit -11,6 ETPT par rapport au plafond inscrit en LFI pour 2021 (221 ETPT). Cela s'explique notamment par un allongement des délais de recrutement en raison de la crise sanitaire qui perdure.

SCHÉMA D'EMPLOIS ET PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

	Prévision ETPT	Réalisation ETPT
Emplois sous plafond 2021 *	221	209

* Ces emplois sous plafond font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2021 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2021.

	Prévision ETP	Réalisation ETP
Schéma d'emplois 2021 en ETP	0	0

En 2021, le CNAPS a bien respecté le schéma d'emplois prévu en LFI, avec un solde neutre. Au 31 décembre 2021, l'effectif du CNAPS était de 217,4 ETP.

Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur

Programme n° 216 | Opérateurs

Opérateurs

OPÉRATEUR

CNAPS - Conseil national des activités privées de sécurité

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

Le Conseil national des activités privées de sécurité (CNAPS), institué sous la forme d'un établissement public administratif placé sous la tutelle du ministère de l'intérieur, est chargé de la régulation de l'ensemble des activités privées de sécurité dont l'exercice est régi par le livre VI du code de la sécurité intérieure (surveillance et gardiennage, transport de fonds, protection de l'intégrité physique des personnes, sûreté aéroportuaire, recherches privées, protection des navires)

Missions

Son activité porte sur l'exécution des trois missions de l'établissement, en accord avec les objectifs et orientations fixés au sein du contrat d'objectifs et de performance 2018-2021, reconduit pour l'année 2022.

1. La police administrative

Le CNAPS délivre, suspend ou retire les différents agréments, autorisations et cartes professionnelles permettant l'exercice d'une activité privée de sécurité.

Au 31 décembre 2021, les commissions locales d'agrément et de contrôle (CLAC) ont prononcé 115 067 décisions d'accord ou de refus, contre 113 343 en 2020 (soit une augmentation de 1,5 %).

La part des décisions « cas A » (avis positif sans enquête administrative approfondie) est en diminution (79,3 % en 2021 contre 83,4 % en 2020) au profit de celle des « cas C » (avis négatif après une enquête administrative approfondie ; 8,7 % en 2021 contre 4,7 % en 2020). La proportion de « cas B » (avis positif après une enquête administrative approfondie) reste pour sa part stable (12 % en 2021 contre 11,9 % en 2020).

Tout recours contentieux à l'encontre d'une décision de refus doit faire l'objet d'un recours administratif préalable obligatoire (RAPO) devant la commission nationale d'agrément et de contrôle (CNAC). Le taux de recours devant la CNAC est en légère baisse (10 % en 2021 contre 13 % en 2020) mais, en valeur absolue, le nombre de recours augmente sensiblement (1022 en 2021 contre 711 en 2020). Au contentieux, le taux d'annulation des décisions de la CNAC par les juridictions administratives reste stable (28 % en 2021 contre 27 % en 2020).

2. L'action disciplinaire

Le CNAPS assure la discipline de la profession et veille au respect du code de déontologie qui s'applique à l'ensemble des activités de sécurité privée. À ce titre, à l'issue d'une procédure contradictoire conduite par ses agents, il peut prononcer des sanctions disciplinaires susceptibles de recours.

En 2021, il a réalisé 1 860 contrôles (1 477 en 2020).

32% de ces contrôles ont donné lieu à une saisine de la CLAC territorialement compétente contre 38 % en 2020.

Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur

Programme n° 216 | Opérateurs

Le nombre de sanctions prononcées est en augmentation (1371 en 2021 contre 1 076 en 2020). Cette augmentation s'explique par le moindre nombre de contrôles réalisés en 2020 en raison de la crise sanitaire. Par ailleurs, le montant des pénalités financières s'élève à 2,92 M€ (contre 1,97 M€ en 2020).

Enfin, en 2021, 68 recours contentieux ont été formés devant les tribunaux administratifs à l'encontre de ces sanctions.

3. Le conseil et l'assistance à la profession

Le CNAPS a une mission d'assistance et de conseil à la profession, laquelle s'entend comme une mission de pédagogie et d'information sur les lois et règlements en vigueur. À cette fin, l'établissement dispose de services en ligne qui permettent à l'ensemble des usagers d'obtenir l'information la plus complète possible au regard de leurs obligations réglementaires. En outre, un donneur d'ordre ou un client peut s'assurer de la validité des autorisations d'exercice et des agréments dirigeants d'une entreprise avec laquelle il souhaiterait contracter. Cet outil permet également de déposer en ligne un dossier de demande de titre, d'autorisation ou d'agrément et de consulter à tout moment la progression de son instruction.

Gouvernance et pilotage stratégique

Un contrat d'objectifs et de performance (COP) pour la période 2018-2021, adopté par le collège de l'établissement le 26 novembre 2018, a été reconduit pour l'année 2022, par une délibération du collège du 25 novembre 2021. En effet, le fonctionnement de l'établissement étant appelé à fortement évoluer en 2022 dans le cadre d'une ordonnance de réforme prévue par la loi pour une sécurité globale préservant les libertés, il semblait peu opportun d'élaborer un nouveau COP lors de cette phase de transition.

Le COP permet de suivre l'activité de l'établissement au moyen de 23 indicateurs de suivi ou de performance répartis selon trois axes.

Au titre de cette période, les objectifs de l'établissement sont notamment de :

- maintenir un niveau de contrôle élevé sur l'ensemble du secteur, de renforcer le contrôle des organismes de formation en sécurité privée, notamment ceux proposant des formations au maniement des armes, afin d'en garantir le professionnalisme, ainsi que le contrôle de la moralité des agents privés de sécurité, en réalisant des enquêtes administratives à un rythme plus régulier ;
- continuer à développer la qualité de ses services et garantir la sécurité des processus ;
- poursuivre et consolider ses efforts pour améliorer la performance de sa gestion dans l'ensemble de ses missions, notamment en modernisant les services à destinations des usagers ;

Le schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) de l'établissement, qui a pour objet de définir précisément la situation du patrimoine immobilier de l'opérateur et de définir sa stratégie en matière immobilière dans les prochaines années dans une logique d'accroissement de la performance immobilière, a été adopté par le collège de l'établissement le 9 juillet 2020.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P216 – Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur	17 247	17 247	17 500	17 500	17 267	17 267
Subventions pour charges de service public	17 247	17 247	17 500	17 500	17 267	17 267

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Total	17 247	17 247	17 500	17 500	17 267	17 267

Le CNAPS bénéficie d'une subvention pour charges de service public (SCSP) de 17,5 M€ versée par le programme 216. En 2021, compte tenu des taux de mise en réserve appliqués aux crédits de personnel (0,5 %) et de fonctionnement (4 %), la réserve de précaution s'est élevée à 233 K€, soit une dotation nette de 17,267 M€.

COMPTE FINANCIER 2021

Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *	Produits	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Personnel	13 407	12 023	Subventions de l'État	17 267	17 267
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	<i>1 609</i>	<i>1 634</i>	<i>– subventions pour charges de service public</i>	<i>17 267</i>	<i>17 267</i>
			<i>– crédits d'intervention(transfert)</i>		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	4 549	6 210	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions		
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	1 149	1 575	Revenus d'activité et autres produits	40	447
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	<i>1 149</i>	<i>1 575</i>	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>		<i>387</i>
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		<i>40</i>
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>		
Total des charges	17 957	18 233	Total des produits	17 307	17 715
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	649	518
Total : équilibre du CR	17 957	18 233	Total : équilibre du CR	17 957	18 233

* Voté

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *	Ressources	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	500	630
Investissements	505	428	Financement de l'actif par l'État		
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		40
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	505	428	Total des ressources	500	671
Augmentation du fonds de roulement		243	Diminution du fonds de roulement	5	

* Voté

Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur

Programme n° 216 | Opérateurs

TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2020	Budget initial 2021	Compte financier 2021
3 494	3 503	3 925

La trésorerie en fin d'exercice s'établit à 3,92 M€ contre 3,5 M€ inscrits au budget initial.

Cette différence s'explique principalement par un solde budgétaire excédentaire de 458,4k€ en raison d'une moindre consommation des crédits de personnels liée à l'allongement des délais de recrutement en raison de la crise sanitaire qui perdure, d'une moindre consommation des crédits d'investissement en raison de restes à payer et de recettes plus importantes que prévues.

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2021		Compte financier 2021 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	13 407	13 407	12 963	12 963
Fonctionnement	3 490	3 400	5 125	3 589
Intervention	0	0	0	0
Investissement	815	505	337	372
Total des dépenses AE (A) CP (B)	17 712	17 312	18 425	16 923
dont contributions employeur au CAS pensions	1 609	1 609	1 634	1 634

* Voté

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Recettes globalisées	17 307	17 382
Subvention pour charges de service public	17 267	17 267
Autres financements de l'État	0	0
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	0	8
Recettes propres	40	106
Recettes fléchées	0	0
Financements de l'État fléchés	0	0
Autres financements publics fléchés	0	0
Recettes propres fléchées	0	0
Total des recettes (C)	17 307	17 382
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)	0	458
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)	5	0

* Voté

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
Conseil et assistance	402 0	105 9	102 39	0 0	0 0	24 0	15 0	531 9	519 39	
Disciplinaire	4 827 0	1 256 232	1 224 201	0 0	0 0	293 72	182 131	6 376 304	6 232 332	
Police administrative	5 899 0	1 536 1 306	1 496 821	0 0	0 0	359 0	222 24	7 793 1 306	7 617 845	
Soutien	2 279 12 963	593 3 578	578 2 528	0 0	0 0	139 265	86 216	3 011 16 806	2 943 15 707	
Total	13 407 12 963	3 490 5 125	3 400 3 589	0 0	0 0	815 337	505 372	17 712 18 425	17 312 16 924	

* Voté

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	5	0
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	0
Autres décaissements non budgétaires	0	31
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	5	31
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	431
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	431
Total des besoins	5	462

* Voté

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	458
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	0
Autres encaissements non budgétaires	0	4
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	0	462
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	5	0
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	5	0
Total des financements	5	462

* Voté

L'établissement présente un solde budgétaire excédentaire de 458,5 k€ alors que le budget initial était à l'équilibre (-5 k€). Cela s'explique par une moindre consommation des crédits de personnels liée à l'allongement des délais de recrutement en raison de la crise sanitaire qui perdure et une moindre consommation des crédits d'investissement en raison de restes à payer. En outre, les recettes ont été légèrement plus importantes qu'anticipées.

Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur

Programme n° 216 | Opérateurs

La structure financière du CNAPS semble solide avec un fonds de roulement qui s'établit à 3,8 M€.

La nomenclature du tableau relatif aux dépenses par destination a fait l'objet de travaux de révision entre le budget initial 2021 et le compte financier 2021.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2020 (1)	Prévision 2021 (2)	Réalisation 2021
Emplois rémunérés par l'opérateur :	211	221	209
– sous plafond	211	221	209
– hors plafond			
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2020.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2021.

L'exécution du plafond d'emplois du CNAPS pour 2021 est de 209,4 ETPT soit -11,6 ETPT par rapport au plafond inscrit en LFI pour 2021 (221 ETPT). Cela s'explique notamment par un allongement des délais de recrutement en raison de la crise sanitaire qui perdure. Au 31 décembre 2021, l'effectif du CNAPS était de 217,4 ETP.

L'établissement a réalisé un schéma d'emplois nul, conformément aux orientations prévus en LFI.